
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-neuvième séance – Mercredi 5 décembre 2001, à 17 h

Présidence de M. Pierre Losio, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. André Hediger*, vice-président, *M^{mes} Barbara Cramer, Linda de Coulon, Vanessa Ischi Kaplan, Virginie Keller Lopez*, *MM. Pierre Maudet, Souhail Mouhanna, Mark Muller, Peter Pirkl* et *M^{me} Evelyne Strubin*.

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare*, maire, *MM. Christian Ferrazino, Pierre Muller* et *Alain Vaissade*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 21 novembre 2001, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 4 décembre et mercredi 5 décembre 2001, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Je vous donne des informations concernant le déroulement de notre séance. En ce qui concerne notre ordre du jour, comme je l'ai annoncé hier, nous allons traiter des rapports qui sont liés à des délais de remise de préavis concernant des plans localisés de quartier. Nous allons traiter dans l'ordre: le rapport PR-153 A, le rapport PR-154 A, le rapport PR-136 A et, finalement, le rapport PR-162 A. Ces points se suivent dans notre du jour.

Ensuite, si nous n'avons pas encore atteint 18 h 30, nous entamerons les troisièmes débats; l'un concerne la motion M-153 qui traite de la subvention à Elapsoidea et l'autre le projet d'arrêté PA-20 qui traite de la modification du règlement du Conseil municipal sur les questions orales. Je vous rappelle que, dans ce dernier cas, le troisième débat est obligatoire.

Ce soir, nous devons traiter de l'urgence de certaines motions qui ont été déposées dans les délais. La première est la motion M-242, de MM. Gérard Deshusses, Michel Ducret, Alain Dupraz, Sami Kanaan, Alain Marquet, Bernard Paillard et Christian Zaugg, intitulée «Tunnel du Mont-Blanc: contre une réouverture irresponsable au trafic des poids lourds». La deuxième est la motion M-243, de M^{me} Liliane Johner et M. Guy Jousson, intitulée «Transport de matériel vers l'Albanie». La troisième est la motion M-244, de M^{mes} Anne-Marie von Arx-Vernon, Alice Ecuwillon, Catherine Hämmerli-Lang, Fatiha Eberle, Eustacia Corntreel et M. Alain Marquet, intitulée «Aide à l'Afghanistan».

Nous passons au premier rapport à traiter.

Proposition: plan localisé de quartier entre le chemin des Glycines
et les falaises de l'Arve

3. **Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 29128-233, valant pour partie plan de site et situé entre l'avenue Eugène-Pittard, le chemin des Glycines et les falaises de l'Arve (PR-153 A)¹.**

Rapporteur: M. Christian Zaugg.

La commission de l'aménagement et de l'environnement, sous l'autorité de son président M. Roger Deneys, s'est réunie à trois reprises pour examiner cet objet. Elle a auditionné M. Laurent Moutinot, conseiller d'Etat chargé du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL), accompagné de quelques collaborateurs, l'Association des habitants du triangle Gambini - Florissant - Eugène-Pittard, M^{me} Marie-José Wiedmer-Dozio, cheffe du Service d'urbanisme, M. Michel Agassiz, géologue cantonal, et M^e François Bolsterli, accompagné de MM. David John Tamman, Paul Epiney, Bernard Erbeia et Patrick Pillet, promoteurs, architecte et ingénieur, venus défendre le projet présenté.

Le rapporteur tient ici à remercier M^{me} Yvette Clivaz-Beetschen, secrétaire, qui lui a permis, en prenant d'excellentes notes de séances, de rédiger le présent rapport.

Séance du 23 octobre 2001

M. Laurent Moutinot, conseiller d'Etat, chargé du DAEL, accompagné de deux de ses collaborateurs, MM. Jacques Moglia et Xavier de Rivaz, présente, avec leur appui, la proposition soumise au Conseil municipal

Le projet prévoit la construction de deux immeubles de logement de quatre étages sur rez, plus les superstructures, représentant environ 100 logements, dont 50% seront subventionnés, ce qui représente un indice d'utilisation du sol de 0,96. Un parking de 120 places y est associé ainsi que la création de douze places en surface pour les visiteurs. La réalisation de ce projet entraînera malheureusement l'abattage de 26 arbres, mais il convient de préciser qu'un plan de site qui englobe les parcelles N^{os} 2025, 2026, 2029, 2030, 2031 et 2032 permettra de conserver de beaux chênes ainsi qu'un certain nombre de villas sises sur les falaises qui dominent la Grande-Fin.

¹ Proposition, 1739.

Proposition: plan localisé de quartier entre le chemin des Glycines
et les falaises de l'Arve

Un commissaire demande, après cet exposé, si tous les problèmes de servitude ont été réglés.

Il en reste une en ce qui concerne la parcelle 2027 au profit des deux périmètres voisins.

Ce commissaire demande aussi si la proximité des falaises ne met pas en danger les constructions prévues?

Il lui est répondu que, selon le géologue cantonal, il n'y a pas de danger. Nonobstant, les propriétaires ont demandé une analyse au bureau Dériaz, qui conclut que l'essentiel de la parcelle se trouve en zone 1, donc sans risque, hormis l'extrémité de l'aile sud-est du second bâtiment, qui se situe, elle, en zone 2. Ce bureau préconise donc pour cet immeuble, dans le but de parer à toute éventualité, la création d'un deuxième sous-sol.

N'est-il pas enfin regrettable d'abattre d'aussi beaux arbres?

Le DAEL a pris en compte la conservation du plus grand nombre de ceux-ci en établissant un plan de site. Des directives ont, d'autre part, été établies pour assurer la préservation des arbres proches des constructions prévues pendant les travaux.

Une autre commissaire s'étonne du fait que le parking pour les visiteurs ne soit pas également en sous-sol.

A cela, le DAEL répond qu'un accès direct existe depuis l'avenue Eugène-Pittard et ajoute qu'il n'est pas toujours évident, pour des visiteurs, d'aller se garer dans un parking souterrain.

Pour conclure, un commissaire aimerait avoir une estimation chiffrée des coûts des aménagements à charge, dans ce projet, de la Ville de Genève.

M. Scilacci, présent, relève qu'il n'est pas possible de la fournir pour le moment.

Séance du 31 octobre 2001

La commission reçoit M^{mes} Alix de Freudenreich, Christine Pape et MM. Bernard Junod, Marko Paker, Stanislas Varin, Jacques Chauvin et Luc Pape, membres de l'Association du triangle Gambini - Florissant - Eugène-Pittard, qu'elle a décidé d'entendre

Ces personnes pensent que le projet prévu est foncièrement mauvais, car il met en cause l'équilibre de tout un quartier, et ce dans le seul but de permettre à

Proposition: plan localisé de quartier entre le chemin des Glycines
et les falaises de l'Arve

deux promoteurs privés de réaliser une belle opération financière. Elles ajoutent que les chiffres présentés, en ce qui concerne le nombre d'arbres abattus, sont faux, car il s'agit de 32 arbres et non de la petite vingtaine dont on parle dans l'exposé des motifs. Cette situation a ému l'ensemble du quartier et une pétition préparée par l'association des habitants a été signée par 1200 personnes. Ses représentants ne sont pas opposés à toute construction mais ils se prononcent pour un gabarit plus mesuré, mieux intégré et rejoignent en cela le préavis de la Commission cantonale des monuments, de la nature et des sites (CMNS), qui préconise un profil de R+3+attique. Ils attirent également l'attention de la commission sur le problème, relation de cause à effet, de l'augmentation prévisible du trafic automobile dans un quartier paisible et arborisé, traversé par des voies de desserte étroites, et se demandent comment, dans un tel contexte, le Service d'incendie et de secours (SIS) serait en mesure d'intervenir en cas de nécessité. Ils se préoccupent de ce qu'il va advenir, à cet égard, de la piste cyclable, très appréciée par les usagers, qui court le long de l'avenue Eugène-Pittard. Pour conclure, l'association des habitants s'inquiète des effets géologiques que la coupe de nombreux arbres et que les travaux de terrassement pourraient avoir sur la stabilité des falaises et émet des doutes sérieux quant à l'analyse produite par le géologue cantonal à cet égard.

Un commissaire demande aux représentants de l'association de préciser leur pensée.

M. Paker indique, à cet effet, que l'on rencontre à une profondeur de 8 mètres un mélange de glaise et de limon et que personne ne peut dire ce qui se passerait sur un terrain nu et creusé sans lacis végétal, en cas de forte pluie.

Un autre intervenant s'inquiète des propos relatifs à l'intervention du SIS.

Il lui est répondu que la voie d'accès doit avoir 3 mètres de large avec un rayon de courbure de 13 mètres. Or ces conditions ne sont pas remplies et il n'y a pas de cheminement le long des façades.

Il est demandé ce qui se passerait si, en lieu et place de deux immeubles, l'on construisait une tour avec moins d'emprise au sol.

Les représentants des habitants estiment, pour conclure, qu'un immeuble de ce type, outre les problèmes d'ancrage et de stabilité posés, défigurerait complètement le site des falaises et de la Grande-Fin.

La commission décide, au terme d'un petit débat, d'entendre M^{me} Wiedmer-Dozio, le géologue cantonal et les promoteurs des deux immeubles figurant dans le projet.

Séance du 6 novembre 2001

Audition de M^{me} Marie-José Wiedmer-Dozio, cheffe du Service d'urbanisme, de M. Michel Agassiz, géologue cantonal, et de M^r François Bolsterli, accompagné de MM. David John Tamman et Paul Epiney, promoteurs, Bernard Erbeia, architecte, et Patrick Pillet, ingénieur

M^{me} Wiedmer-Dozio rappelle tout d'abord que la Ville doit réaliser 150 logements par année et que la demande de déclassement de ce périmètre pour construire des immeubles d'habitation a été acceptée par le Grand Conseil en 1984. Cette proposition était accompagnée d'un plan directeur prévoyant la construction de grands bâtiments en forme de «U» avec une forte emprise au sol, mais, depuis lors, des discussions ont eu lieu; la CMNS ainsi que la commission d'architecture ont émis un certain nombre de réserves et de recommandations qui ont débouché sur le plan localisé de quartier (PLQ) aujourd'hui présenté au Conseil municipal. M^{me} Wiedmer-Dozio relève que ce PLQ concerne l'une des rares parcelles encore disponibles en ville et demande aux conseillers municipaux de faire le bon choix. Elle relève également que le quartier est maintenant bien desservi, avec la construction récente de l'école de Peschier, dans le domaine scolaire. M^{me} Wiedmer-Dozio ajoute que des demandes ont été adressées à l'Office des transports et de la circulation (OTC) afin de résoudre les problèmes de trafic posés par l'étroitesse des voiries, mais que ces dernières sont pour le moment restées sans effet. Elle présente pour conclure, une lettre du Service feu du Canton qui considère que toutes les conditions de sécurité sont remplies pour le périmètre dit des «Falaises».

Un commissaire aimerait être au clair en ce qui concerne la quantité d'arbres abattus.

M^{me} Wiedmer-Dozio précise leur nombre. Il s'agit en fin de compte de 31 arbres.

Un autre membre de la commission s'inquiète des restrictions qui pourraient être posées au SIS par les voiries existantes.

Il lui est répondu que l'une des contraintes implique, pour pouvoir intervenir depuis le centre, la mise en place de logements traversants.

Ce commissaire poursuit en demandant à M^{me} Wiedmer-Dozio ce qu'elle pense des gabarits proposés (R+3 et attique) par la CMNS.

M^{me} Wiedmer-Dozio relève que ce gabarit entraîne une diminution sensible du volume dévolu au logement et estime donc que cette proposition n'est pas relevante.

Proposition: plan localisé de quartier entre le chemin des Glycines
et les falaises de l'Arve

Audition de M. Agassiz, géologue cantonal

M. Agassiz indique à tout un chacun que son service vient de réactualiser la carte des zones instables du canton. Il convient d'en distinguer deux: les premières, qualifiées de superficielles, et les secondes, de profondes, subdivisées elles-mêmes en catégories actives ou peu actives. Dès l'instant où un projet est déposé, il y a l'obligation de faire une étude géotechnique afin de vérifier la faisabilité de la construction. Dans le cas présent, on se trouve éloigné des zones dites actives, hors de la zone de glissement, et les choses se présentent donc sous un jour favorable.

Un commissaire demande si l'abattage de nombreux arbres peut avoir un effet mesurable.

M. Agassiz répond que tout dépend de la profondeur des racines, mais il pense que ce facteur n'est pas déterminant.

Une participante s'inquiète des effets d'un deuxième sous-sol sur la stabilité de couches d'alluvions anciennes.

Le géologue cantonal pense que ledit sous-sol n'atteindrait pas la zone sensible qui doit se situer à 25 mètres de profondeur.

Un membre de la commission aimerait, ensuite, avoir quelques informations sur le degré d'effritement des falaises.

M. Agassiz conclut en estimant ce recul à environ 10 centimètres par année.

Audition de M^e Bolsterli et de MM. Tamman, Epiney, Erbeia et Pillet

Un document retraçant l'historique du projet est d'emblée remis à la commission.

M. Erbeia rappelle que le plan de 1993 proposait l'édification de plusieurs barres parallèles et signale, à titre d'exemple, que personne ne se plaint aujourd'hui des tours de Carouge conçues sur le même modèle. L'étude a été menée en étroite collaboration avec la Ville de Genève et a progressivement évolué en direction du projet de PLQ présenté aujourd'hui. L'arborisation étant importante, un relevé a été établi à partir d'un nouveau plan établi en 1998. Ce recensement a permis de constater que les beaux arbres se situaient généralement en bordure de parcelles et que donc il était envisageable d'utiliser la partie centrale pour y construire des immeubles locatifs.

M^e Bolsterli renchérit en indiquant que les arbres les plus remarquables seront conservés et en expliquant que des couloirs permettant aux animaux de traverser

Proposition: plan localisé de quartier entre le chemin des Glycines
et les falaises de l'Arve

d'une parcelle à l'autre ont été maintenus. En ce qui concerne la circulation, le projet répond à toutes les objections faites par le voisinage. Il y a 118 places de parking pour les habitants et 9 pour les visiteurs; cela représente un mouvement de 300 véhicules par jour et n'aura donc pas d'incidence majeure sur l'état actuel de la circulation. L'accès au parking souterrain se fera par une rampe où le croisement sera assuré. Il déclare que le contenu des observations est fortement connoté de sentiments affectifs et considère que la demande de statu quo en est la vivante représentation. Il conclut en relevant que les servitudes liées à la construction de l'immeuble Cohen ont pu être radiées mais reconnaît qu'il en existe encore une qui est en force pour la parcelle 2026.

Un commissaire demande si toutes les conditions sont remplies sur le plan de la sécurité en cas d'incendie.

Il lui est répondu que le projet est conforme aux dispositions du Service feu.

Le même commissaire aimerait avoir quelques précisions en ce qui concerne la réalisation d'un deuxième sous-sol, dans le but de se prémunir contre les risques géologiques.

M. Erbeia admet que l'idée préconisée par le bureau Dériaz pour le bâtiment B a du bon et qu'il convient de la prendre en compte. M. Pillet pense, lui, que l'on pourrait également enfoncer des pieux afin d'offrir une meilleure assise aux immeubles.

Il poursuit en demandant l'avis des promoteurs face à la recommandation de la CMNS relative au gabarit.

M. Bolsterli répond qu'il lui semble que la sauvegarde visuelle, compte tenu de la hauteur des arbres, est conservée et il ne voit donc pas de problème à cet égard.

Une participante souhaiterait savoir pourquoi des places ont été maintenues en surface pour les visiteurs.

M. Erbeia explique que c'est le souci de préserver les racines des arbres qui a écarté l'idée de gagner de l'espace en sous-sol pour le parking des véhicules.

Une autre commissaire s'inquiète de la proximité existant entre certains arbres et les immeubles prévus.

M. Bolsterli admet qu'il faudra probablement procéder à un élagage partiel afin de permettre aux locataires d'avoir une vue suffisante et de pouvoir bénéficier de l'ensoleillement.

Proposition: plan localisé de quartier entre le chemin des Glycines
et les falaises de l'Arve

Discussion

Le rapporteur présente trois amendements qui sont présentés comme des recommandations fermes à faire figurer dans le rapport: le premier porte sur la conservation des arbres, le second demande la réalisation d'un deuxième sous-sol, à titre de précaution, et le dernier s'appuie sur les observations de la CMNS en ce qui concerne le gabarit des immeubles.

Un débat s'engage au terme duquel les différents groupes décident de se prononcer de la manière suivante en ce qui concerne ces recommandations.

La première recommandation énonce que:

- le Conseil municipal demande fermement que toutes les mesures soient prises pour assurer la conservation des arbres situés aux abords des constructions. Cette recommandation est acceptée par 12 oui et 1 abstention (L).

La suivante propose:

- que deux sous-sols ou des pieux soient mis en place pour assurer la stabilité des constructions, en particulier en ce qui concerne le bâtiment B.

Cette recommandation est acceptée à la majorité de la commission par 10 oui contre 1 non (R) et 2 abstentions (L).

La troisième souhaite:

- que le gabarit des immeubles ne dépasse pas le R+3+attique afin d'assurer une transition entre l'immeuble sis au 40, avenue Eugène-Pittard, et les villas voisines.

Cette recommandation est refusée par 10 voix contre 2 (AdG/SI) et une abstention (Ve).

L'arrêté est alors mis au vote et accepté à l'unanimité des membres présents.

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement;

vu le projet d'aménagement en espace d'intérêt public décrit dans le texte et la légende du plan;

3290

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2001 (après-midi)

Proposition: plan localisé de quartier entre le chemin des Glycines
et les falaises de l'Arve

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – De donner un préavis favorable au projet de plan localisé de quartier N° 29128-233, valant pour partie plan de site et situé entre l'avenue Eugène-Pittard, le chemin des Glycines et les falaises de l'Arve.

Le rapporteur fait figurer en annexe le détail des arbres à abattre fourni par l'association des habitants et le projet de plan localisé de quartier proposé par le DAEL, sans légende.

Annexes: mentionnées

Détail des arbres à abattre sur le PLQ 29.128

Selon croquis établi par le géomètre désigné par l'Architecte du projet, et consulté au Service de l'Urbanisme, le 18 juin 2001

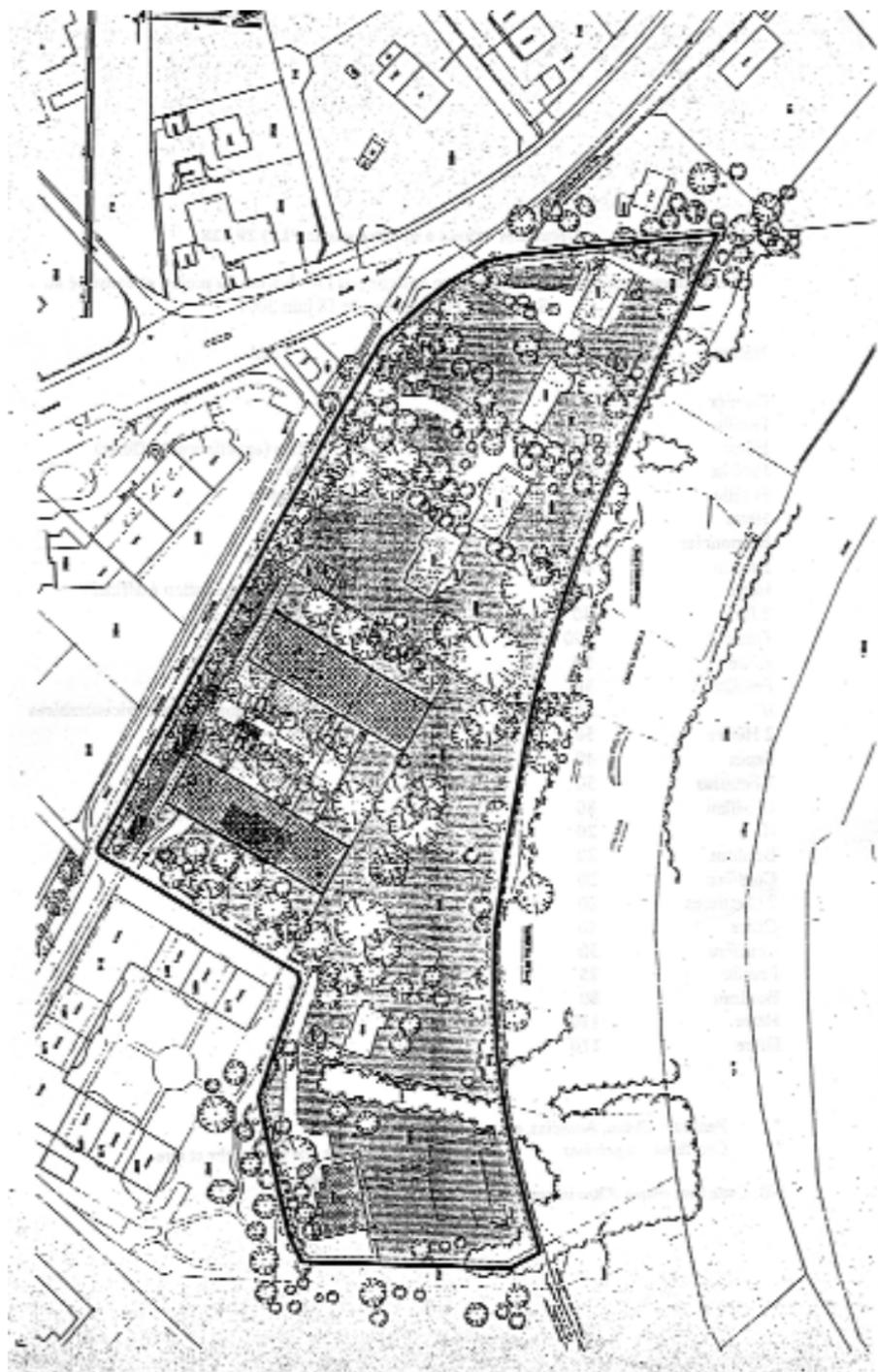
Nature	Diamètre du tronc en cm.	Total
Prunier	20	
Feuille	30	
Hêtre	80	8 Feuilles (appellation à affiner)
Feuille	60	8 Hêtres
Feuille	60	1 Marronnier
Hêtre	60	4 Ifs
Marronnier	120	1 Frêne
Feuille	60	1 Sapin
Hêtre	50	5 Cornouilles (appellation à affiner)
1 If	40	2 Bouleaux
Frêne	120	1 Prunier
Hêtre	50	1 Cèdre
Feuille	30	
If	30	soit 32 arbres dont certains tricentennaires
2 Hêtres	50	
Sapin	40	
2 Feuilles	50	
Cornouille	80	
If	20	
Bouleau	20	
Cornouille	20	
2 Cornouilles	20	
Cèdre	80	
Cornouille	30	
Feuille	25	
Bouleau	80	
Hêtre	110	
Hêtre	110	

* Feuille = Chêne, Acajou, etc...

** Cornouilles = à préciser

A noter sur le site un superbe et rare
LEQUIDAMBAR

NB: Cette liste risque d'être incomplète.



Proposition: plan localisé de quartier entre le chemin des Glycines
et les falaises de l'Arve

Le président. A ce propos, nous avons reçu un courrier que nous allons vous lire. Cette lettre fait référence à deux rapports, c'est-à-dire aux rapports PR-153 A et PR-154 A. Afin de ne pas mélanger les objets, je demande à la secrétaire M^{me} Marie Vanek de lire la lettre adressée à notre Conseil par l'Association des habitants du triangle Gambini - Florissant - Eugène-Pittard, soit la partie qui concerne le PLQ de la PR-153 A, puis, quand nous traiterons du rapport PR-154 A, M^{me} la secrétaire poursuivra la lecture de cette lettre.

Lecture de la lettre:

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Vous allez voter sur deux projets de construction, l'un près du chemin des Pins, l'autre sur les falaises surplombant l'Arve.

Contrairement au principe de concertation de Porto Alegre et aux critères de développement durable, que vous souhaitez voir s'instaurer, ces projets n'ont fait l'objet d'aucune consultation des Genevois concernés durant leur élaboration:

- Cette élaboration a eu lieu uniquement, selon les termes mêmes de M. Laurent Moutinot, au cours de «difficiles négociations avec des promoteurs privés désireux de valoriser leur terrain». Les contre-vérités avancées par les promoteurs, leurs avocats, etc.; ont été admises sans contradiction.
- Nous sommes les porte-parole de plus de 1270 citoyens pétitionnaires et de 162 riverains touchés par ces projets. En un an, nous avons été reçus une seule fois sur notre demande par une commission municipale, alors que les projets étaient déjà arrêtés.

1. Quelque 50 arbres, dont plusieurs mult centenaires, vont être détruits, et on admet déjà qu'il faudra procéder à «un élagage partiel de certains autres pour permettre aux locataires d'avoir une vue suffisante et de pouvoir bénéficier de l'ensoleillement». Plus de 1270 Genevois ont signé en un mois une pétition contre cela.

En votant ces projets, vous compteriez pour rien ces citoyens, admettant cette hécatombe écologique. Il existe pourtant des moyens de l'éviter.

2. Aux Falaises (PLQ 29128), la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) n'a donné son accord que pour des immeubles de 4 étages. Le rapport PR-153 A de la commission municipale de l'aménagement et de l'environnement indique qu'il existe une servitude sur la parcelle 2027. La loi Geromini stipule que cette servitude ne peut être levée que pour construire 60% de logements subventionnés et 40% de logement en PPE.

Proposition: plan localisé de quartier entre le chemin des Glycines
et les falaises de l'Arve

Le PLQ ignore cela. Il fait état de 90 à 100 logements construits. Un calcul simple montre qu'il ne peut en être construit que 75 environ. Il ne propose que 50% de logements sociaux, mais on ajoute un cinquième étage, non pour «augmenter d'une manière sensible le nombre de logements», mais pour proposer quelques attiques, vendue très cher en PPE.

En votant ce projet, vous admettriez devant les citoyens de tourner ainsi plusieurs fois la loi.

3. Les immeubles projetés ne sont pas accessibles aux camions du Feu. Un responsable opérationnel du Service feu nous a certifié à deux reprises que les projets «n'avaient aucune chance d'être acceptés en l'état», alors que le plan du PLQ prévoit en toutes lettres qu'il sera mis en conformité avec le règlement du Feu. Il est invraisemblable qu'on ne soit pas entré réellement en matière sur les accès. Pour cela, il faudra abattre de nouveaux arbres, au besoin des chênes de l'avenue Pittard, que la municipalité s'est pourtant engagée à conserver intégralement.

En votant ce projet, vous cautionneriez cela devant les citoyens.

4. Ces grands immeubles sont à construire sur des terrains instables, comportant une couche de glaise limoneuse de 80 cm d'épaisseur qui glisse si elle est gorgée d'eau. Certes, actuellement il ne pleut pas trop, seuls 5 mètres d'un des jardins voisins ont glissés vers l'Arve, ce qu'on vous a masqué. On peut s'appuyer sur des sondages rassurants.

Mais personne ne peut dire ce qui se passera avec le déboisement du terrain et l'augmentation des pluies torrentielles promises par notre Programme suisse de recherches sur l'évolution du climat. On préfère fermer les yeux sur les récents cas multiples de larges et soudains affaissements de terrains, réputés sûrs de mémoire d'homme, dus à ces changements climatiques.

En votant ce projet, vous assumeriez dès ce soir le risque d'une catastrophe imprévisible.

(Le reste de la lettre sera lu au point suivant de l'ordre du jour.)

Premier débat

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Je n'ai pas pris la parole en tant que rapporteur en ce qui concerne le plan des Falaises, car j'aurais eu bien de la peine à ne pas être très critique en pensant à la façon dont les choses se sont passées. Certes, tout n'est pas à rejeter dans ce plan localisé de quartier et toutes les dispositions

Proposition: plan localisé de quartier entre le chemin des Glycines
et les falaises de l'Arve

prises dans le cadre du plan de site sont excellentes, mais cela ne suffit pas à effacer quelques doutes, un sentiment très mitigé en ce qui concerne la méthode utilisée tant par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) que par la Ville elle-même d'ailleurs. Pour tout dire, je suis franchement assez indigné, car, enfin, comment peut-on traiter ainsi des citoyens de notre ville? Faut-il, tout d'abord, parler de concertation? Un mot qui ne semble pas correspondre ici au bon déroulement des choses. Revenons-en peut-être au terme d'«information», plus proche, lui, de la réalité, et encore... Mais, là aussi, de quelle information parle-t-on? de celle qui consiste, par exemple, à présenter, dans un premier temps, des plans avec des arbres transparents, voire invisibles aux personnes intéressées? Quand celles-ci ont, d'elles-mêmes, entrepris de compter le nombre d'arbres destinés à la coupe, on a alors, disons-le tout net, tourné autour du pot. Du nombre de 20 au départ, il a fallu accepter, devant certaines évidences, celui de 31 puis de 32. Mais c'est encore peu à côté du reste, car, enfin, que l'on soit pour ou contre ce plan localisé de quartier (PLQ), l'association des habitants a posé des questions pertinentes et fait des observations que nul ne peut ignorer. Elle souhaite, j'en ai parlé dans mon rapport, conserver des arbres magnifiques, largement centenaires, s'inquiète des risques géologiques encourus en bordure des falaises de molasse de la Grande-Fin, pose le problème des dessertes et des mesures relatives à l'augmentation prévisible du trafic et demande enfin que les immeubles prévus conservent un gabarit raisonnable leur permettant de bien s'intégrer dans le site.

Or les habitants, représentés ce soir à la tribune du public, ont le sentiment de ne pas avoir été écoutés et je les comprends très bien, car très peu de leurs observations ont été retenues.

J'indique, pour mémoire, que leur association a lancé une pétition, en faveur de la sauvegarde des arbres, qui a recueilli plus de 1200 signatures, mais cela n'a, à titre d'exemple, pas beaucoup ému M. Moutinot, qui, auditionné en commission lors de la présentation du projet, ne comprenait pas très bien les raisons de sa présence parmi nous.

Que dire également des réponses peu claires reçues en ce qui concerne les voies d'accès pour assurer la sécurité des immeubles, en cas d'incendie? De l'impact du parking visiteurs? Du problème posé par l'étroitesse de l'avenue Eugène-Pittard et, par exemple, de la place des cyclistes dans le dispositif prévu? Ou encore des propos de M. Agassiz, géologue cantonal, affirmant aux commissaires que le degré d'effritement des falaises était insignifiant, de l'ordre de quelques petits centimètres par année. Vraiment! N'avait-il donc pas entendu parler des cinq mètres de jardin qui se sont écroulés le long des falaises il y a quelque temps? Et vous, chers collègues, le saviez-vous? Vous l'a-t-on dit au fil des auditions successives?

Proposition: plan localisé de quartier entre le chemin des Glycines
et les falaises de l'Arve

Voilà pourquoi, n'étant pas beaucoup mieux traité que nos habitants, je me permets d'être fâché et très critique quant à la façon dont les choses ont été présentées. J'ajoute à cela une petite remarque, à titre très personnel.

Les promoteurs m'ont donné l'impression d'avoir été bien informés, et c'est peu dire, du débat qui avait eu lieu en commission avant leur audition; ils avaient manifestement toutes les questions dans leur attaché-case et leurs réponses étaient prêtes à servir. La commission de l'aménagement et de l'environnement est une vraie passoire où les intérêts privés se confondent avec ceux de la Ville de Genève!

Ces constats m'ont conduit à proposer, pendant les débats de commission, quelques recommandations fermes. La première portait sur des mesures à prendre, afin de conserver les beaux arbres du périmètre. La seconde demandait des mesures de prévention géologiques et la dernière le strict respect des principes énoncés par la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS), à savoir que le gabarit des immeubles ne dépasse pas trois étages sur rez, plus l'attique, afin d'assurer une transition entre l'immeuble sis au 40, avenue Eugène-Pittard, et les villas voisines. Faut-il dire que cette dernière recommandation a été refusée en commission? Là-dessus, chers collègues, je fais l'impasse et je reviens en la proposant à nouveau sous forme d'amendement et en souhaitant très vivement que vous l'acceptiez. C'est le prix à payer pour assurer la paix sociale dans ce quartier, car les habitants sont déterminés et prêts à mettre du sable dans l'engrenage! Voici mon amendement.

Projet de recommandation

«Que le gabarit des immeubles ne dépasse pas le R+3+attique afin d'assurer une transition entre l'immeuble sis au 40, avenue Eugène-Pittard, et les villas voisines.»

Je conclus en vous demandant de prendre en compte l'ensemble du problème, afin de ne pas oublier les justes revendications des habitants qui, contrairement à ce que l'on dit, ne s'opposent pas à tout prix, à la construction de logements. (*Applaudissements à la tribune du public.*)

Le président. J'informe les personnes qui se trouvent à la tribune du public qu'elles doivent s'abstenir de manifester leur approbation ou leur désapprobation.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Sans aucun doute, la parcelle concernée est une parcelle délicate à traiter, parce que c'est certainement une des plus belles

Proposition: plan localisé de quartier entre le chemin des Glycines
et les falaises de l'Arve

parcelles de Genève. Il y a dans notre ville un certain nombre de parcelles magnifiques, mais celle-ci, en raison de son histoire ou peut-être de la personnalité ambiguë de son propriétaire antérieur, a eu l'avantage de s'étendre, d'être raisonnablement protégée. Il est certain que les arbres qui la composent sont des arbres précieux et constituent incontestablement des éléments à sauvegarder.

Par contre, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il y a des choses que vous devez savoir. Le projet qui nous est proposé aujourd'hui n'est pas un projet neuf, c'est même un projet qui a largement évolué. Différents types d'urbanisme ont été projetés sur cette parcelle. Ils ont commencé à être réalisés à l'occasion de la construction des immeubles de la parcelle voisine, que ceux qui connaissent le périmètre appellent volontiers la parcelle «Cohen». Dans le cadre de cette réalisation, il a été donné un certain nombre de garanties aux propriétaires situés dans le périmètre de l'avenue Eugène-Pittard.

S'agissant de la parcelle dont le PLQ nous est proposé aujourd'hui, il faut dire que deux immeubles sensiblement plus importants y étaient prévus. De plus, l'ensemble du périmètre de l'avenue Eugène-Pittard devait faire l'objet d'une urbanisation, de sorte que ce processus devait s'étendre ou se poursuivre jusqu'à Conches. Il y a eu, quoi qu'en dise le préopinant, concertation, et cette dernière a abouti à un élément essentiel du débat de ce soir, qui consiste à considérer l'urbanisation possible de la parcelle dite «des Falaises» ou «Persia», au profit de la non-urbanisation de l'ensemble du site qui demeure, à savoir les parcelles situées plus au sud ou plus au nord de la parcelle considérée. Cela signifie en pratique que le plan localisé de quartier qui vous est soumis propose la création d'espaces verts qui ne sont pas du tout prévus, qui sont des concessions du quartier au profit de la réalisation de ces deux immeubles. Faut-il voir dans la réalisation d'un tel projet de l'arrogance de la part du responsable du DAEL, ainsi que le soutenait M. Zaugg, ou peut-être de la Ville de Genève? Je crois que c'est vraiment faire peu de cas du travail qui a pu être fait et, s'il devait y avoir de l'arrogance, je crois que cette arrogance serait plutôt due à l'ensemble des personnes qui, à Genève, recherchent, et avec peine, nous le savons tous, car c'est un débat récurrent, des appartements.

Ce qui est réalisé sur cette parcelle, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, c'est véritablement le projet minimal. Le taux d'utilisation du sol n'est pas celui de la ville de Genève, ce n'est pas le taux non plus de la zone villas, c'est le taux de la zone dite de «villages ou de hameaux». On est à 0,8, c'est dire que l'on est très loin de réaliser un projet qui tienne compte des besoins légitimes, objectifs, dont la satisfaction est réclamée à grands cris au Conseil municipal par chacun des groupes et loin également de tenir la promesse du Conseil administratif de réaliser un nombre considérable de logements dans une période de dix ans.

Proposition: plan localisé de quartier entre le chemin des Glycines
et les falaises de l'Arve

Alors, ici, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, ce qui vous est proposé est un sacrifice. C'est évidemment, comme l'a dit M. Zaugg, le sacrifice de quelques arbres. Mais je vous rassure, les espèces les plus importantes, les arbres les plus significatifs de la parcelle sont tous protégés, mais il est vrai que certains arbres, qui sont de beaux arbres, devront être abattus.

C'est également le sacrifice d'une quantité idéale de logements que l'on pourrait réaliser. D'abord, cela est dû au fait que les immeubles ne proposent que quatre étages d'appartements, c'est-à-dire qu'il a fallu réduire les gabarits pour les maintenir à la hauteur des haies de chênes voisines, de sorte que ces immeubles soient dissimulés sous les arbres. La contrainte également de la sauvegarde de l'arborescence a amené les promoteurs à devoir réduire le gabarit même des immeubles, de sorte que les pièces qui seront réalisées dans ces immeubles seront, ma foi, moins confortables, sans doute, que celles qui ont été réalisées dans la parcelle voisine que j'appelais «Cohen».

L'objectif, qui est aussi celui de la commission qui a voté le PLQ en question à l'unanimité, est de dire: nous faisons le sacrifice de la quantité idéale de logements, parce que ce qui est proposé là répond à l'attente légitime des habitants qui se sont mobilisés dans le quartier, en ce sens que nous leur garantissons des immeubles qu'ils ne verront pas; il n'y aura à cet égard pas d'atteinte de vue; mieux que cela, nous ne pouvons pas offrir.

Les immeubles prévus, dans la mesure où il est donné un préavis favorable au PLQ ce soir, constituent une promotion qui peut démarrer sans délai. Comme l'indiquait d'ailleurs le promoteur de cette opération, c'est à peu près la seule promotion immobilière saine qu'il soit possible de réaliser à Genève. Par saine, j'entends qui n'a pas fait l'objet des spéculations antérieures, voire des charrettes de la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève.

En cela, le plan financier est un plan financier idéal. Le besoin d'appartements est énorme. Il est proposé dans ce secteur de réaliser, dans les limites idéales des besoins du quartier ou des requêtes du quartier, les immeubles qui sont requis, et c'est la raison pour laquelle je vous recommande vivement de confirmer le vote unanime de la commission de l'aménagement et de l'environnement sur ce point.

M. Roger Deneys, président de la commission de l'aménagement et de l'environnement (S). Pour commencer je vais parler des débats qui ont eu lieu au sein de la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Vous le savez, l'adoption d'un PLQ passe par le stade d'un préavis de la commission de l'aménagement et de l'environnement et d'un préavis du Conseil municipal, avec un délai légal de quarante-cinq jours pour transmettre celui-ci à l'Etat. Ce délai relativement court n'est pas forcément facile à tenir dans le cadre

Proposition: plan localisé de quartier entre le chemin des Glycines
et les falaises de l'Arve

des travaux de la commission de l'aménagement et de l'environnement, puisque cette dernière ne se réunit qu'une fois par semaine, et qu'en plus il faut assister aux séances plénières.

Il en résulte fait que les discussions que nous pouvons mener autour d'un PLQ sont relativement rapides et qu'il est parfois difficile de susciter de nouvelles procédures de négociations, puisque nous arrivons en fait en bout de chaîne, alors que normalement tous les processus auraient dû, je dis bien «auraient dû», avoir lieu soit dans le cadre des discussions avec le Canton, soit dans le cadre des discussions avec le Service d'urbanisme. C'est donc une règle du jeu qui fait partie de notre fonctionnement municipal, nous pouvons le déplorer ou le contester, en estimant qu'un délai supplémentaire est nécessaire quand les habitants nous signalent un certain nombre de problèmes ou un manque de respect par rapport à leurs remarques. En tout cas, cela fait partie d'une règle du jeu qui n'est pas nouvelle et nous essayons de nous y conformer.

Dans ce sens, nous avons auditionné les habitants, nous avons pris note de leurs remarques et nous avons encore fait, après coup, un certain nombre d'auditions pour infirmer ou confirmer leurs observations. De ce point de vue, la position de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) ce soir m'étonne beaucoup, dans la mesure où notre commission a voté à l'unanimité l'adoption de ce PLQ, malgré les remarques des habitants, mais avec les voix de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) et avec les voix de l'Alliance de gauche (Parti du travail et Progressistes). La commission a donc décidé à l'unanimité d'adopter un PLQ prévoyant deux immeubles de quatre étages sur rez et attique à l'endroit en question, malgré le sacrifice des arbres – car c'est un sacrifice – parce qu'elle estimait nécessaire de construire du logement et que cet endroit permettait de le faire.

Dans les remarques formulées par les habitants, qui sont, certes, légitimes, il y en a au moins deux qui ne sont pas forcément opportunes dans le cadre de l'adoption d'un PLQ. Il s'agit, d'une part, des problèmes de feu et de sécurité d'accès aux immeubles. En fait, le PLQ dit que nous allons construire des immeubles à cet endroit, avec tel gabarit, mais nous n'en sommes pas encore au stade des plans techniques de ces immeubles, qui seront de toute façon soumis à une autorisation du Service du feu, qui devront obtenir les autorisations nécessaires au niveau de la Sécurité civile. Ce n'est donc pas au stade du PLQ que l'on peut dire si un bâtiment est ou n'est pas conforme en matière de sécurité contre les incendies.

Il en va de même en ce qui concerne les falaises. Une des objections formulée contre l'adoption de ce PLQ est de dire que la falaise risque de s'effondrer. Nous avons auditionné le géologue cantonal qui nous a confirmé qu'il était tout à fait possible de trouver des solutions techniques qui répondent à ces objections. Certes, la falaise pourrait peut-être s'effondrer, mais il est tout à fait courant de

Proposition: plan localisé de quartier entre le chemin des Glycines
et les falaises de l'Arve

faire des constructions de diverses sortes, soit avec des pieux, soit avec des sous-sol supplémentaires, qui permettent de garantir la solidité de la construction. Une fois de plus, c'est au moment de l'autorisation de construire que cette conformité devra être vérifiée. Le PLQ fixe la surface et dit où l'on peut construire. Nous avons les garanties du géologue cantonal; même des experts, cités par les habitants, ont confirmé par la suite au promoteur qu'il était possible de trouver des solutions techniques permettant de construire sur cette falaise. De ce point de vue là, nous ne pouvons en tout cas pas dire que les objections émises forment des préalables empêchant la réalisation du PLQ.

En ce sens, les socialistes soutiennent, jusqu'à preuve du contraire, ce PLQ, dans la mesure où il permet, comme l'a dit M. Froidevaux, de réaliser du logement à un endroit qui est particulièrement agréable et particulièrement privilégié par rapport à nombre d'autres quartiers de cette ville. En plus, il est intégré dans un plan de site qui non seulement préserve des arbres, mais qui préserve aussi un certain nombre de villas. Mais il est vrai que n'importe quelle réalisation de PLQ se fait forcément au détriment de ce qui existe. La ville, par définition, n'est pas un espace vide. Vous ne pouvez pas imaginer de construire des immeubles dans des endroits vides, à moins de construire sur la plaine de Plainpalais. Il est inévitable que, si nous construisons, nous devons soit détruire ce qui existe, soit détruire des arbres ou des constructions existant déjà.

Si le point de départ de la réflexion de mes camarades de SolidaritéS est de dire: «On ne touche plus rien, on ne change plus rien», ils auraient mieux fait de le dire en commission. J'aurais préféré que ces remarques aient été faites en commission, car, le cas échéant, nous aurions peut-être pu demander une prolongation des délais, car c'est aussi possible.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Nous nous trouvons dans un débat très important et je tiens, vous me le permettez, Monsieur le président, à m'adresser au président de la commission de l'aménagement et de l'environnement. Monsieur Deneys, je vous remercie d'avoir abordé le problème du délai de préavis de quarante-cinq jours; j'avais aussi prévu de le faire. Il faut absolument, si la commission de l'aménagement et de l'environnement veut faire un travail sérieux vis-à-vis de la population, que l'on revoie ce délai. Je dirai simplement que, si la commission de l'aménagement et de l'environnement veut faire un travail sérieux, elle devrait se réunir du lundi au vendredi afin de pouvoir auditionner toutes les personnes qui le demandent. Bien souvent, le président de la commission est obligé de demander à ses membres de refuser des auditions, à cause de ce fameux délai de quarante-cinq jours. Ce soir, je demande officiellement au Conseil administratif ce qu'il compte faire pour que ce problème de la loi sur les quarante-cinq jours soit traité.

Proposition: plan localisé de quartier entre le chemin des Glycines
et les falaises de l'Arve

J'ai discuté avec un conseiller administratif d'une commune agricole et lui ai demandé comment cela se passait dans sa commune. Il m'a dit: «C'est bien simple, quand on a deux plans localisés de quartiers ou deux plans d'aménagements dans l'année, il n'y a pas de problème; le lendemain c'est réglé.» Mais, en Ville de Genève, si le président de la commission, M. Deneys, nous donnait maintenant tous les objets qui sont en suspens au sein de celle-ci, je peux vous dire qu'il faudrait devenir des professionnels de l'aménagement. Voilà, c'est tout ce que je voulais dire et je vous remercie, Monsieur Deneys, d'avoir abordé ce problème, car je pensais que je serais le seul à le faire.

Si, en commission, nous avons pu auditionner l'association du quartier, les architectes et autres personnes, c'est parce que nous avons demandé la possibilité de dépasser les quarante-cinq jours de délai. Le Conseil d'Etat, il faut le dire, peut s'asseoir sur le travail et le vote du Conseil municipal; il fait un projet de loi au Grand Conseil, puis il dit que la commune n'a pas donné son avis et que c'est au Grand Conseil de statuer. Nous serions les premiers surpris. Nous nous demanderions ce qui se passe, étant donné que nous avons fait notre boulot.

Concernant le problème du logement, je remercie le rapporteur d'avoir abordé ce problème en fonction du paysage de ce secteur. Personnellement, en commission, j'avais posé le problème au sujet de la construction. J'avais été assez surpris, car tout le monde disait qu'il fallait préserver les chênes. J'ai ici la preuve que m'a fournie l'architecte que j'ai contacté, démontrant que 31 chênes seront sacrifiés. J'ai appréhendé le problème, non pas en tant qu'architecte mais en tant que manuel, et j'ai la preuve que l'on pourrait sauver plus de 20 arbres. Cette preuve, sous forme de plan, je vais la donner pour qu'elle figure au *Mémorial*. Seulement dix arbres devront être sacrifiés. J'ai demandé à l'architecte pourquoi on ne ferait pas un parking correspondant au gabarit des immeubles, avec un corridor afin de n'avoir qu'une seule entrée/sortie. De cette façon, 20 arbres pourraient être sauvés et ainsi l'association du quartier se rallierait au Conseil municipal; celle-ci accepte la construction de logements et, nous, nous acceptons de sauver un maximum d'arbres qui méritent de l'être. Si on fait une construction comme elle est prévue, c'est uniquement pour gagner du pognon! Si l'on excave l'ensemble de la parcelle, ce n'est que sur un étage, tandis que si l'on excave sous le gabarit des immeubles pour y aménager un parking, il faudra peut-être faire un sous-sol de plus, mais au moins on n'abattra pas d'arbres. Je pensais que M. Froidevaux, qui est du parti des entrepreneurs, irait dans ce sens. Mais non, la construction d'une tour de 30 étages, cela conviendrait; ce sera beau!

Il faut, Mesdames et Messieurs, demander au Conseil administratif, à M. Ferrazino, qui connaît bien le problème, de modifier le type de construction du parking, sans modifier ni le nombre d'appartements ni le nombre de places de parc, ce qui permettra de sauver plus de 20 arbres. Cette modification ne coûterait rien,

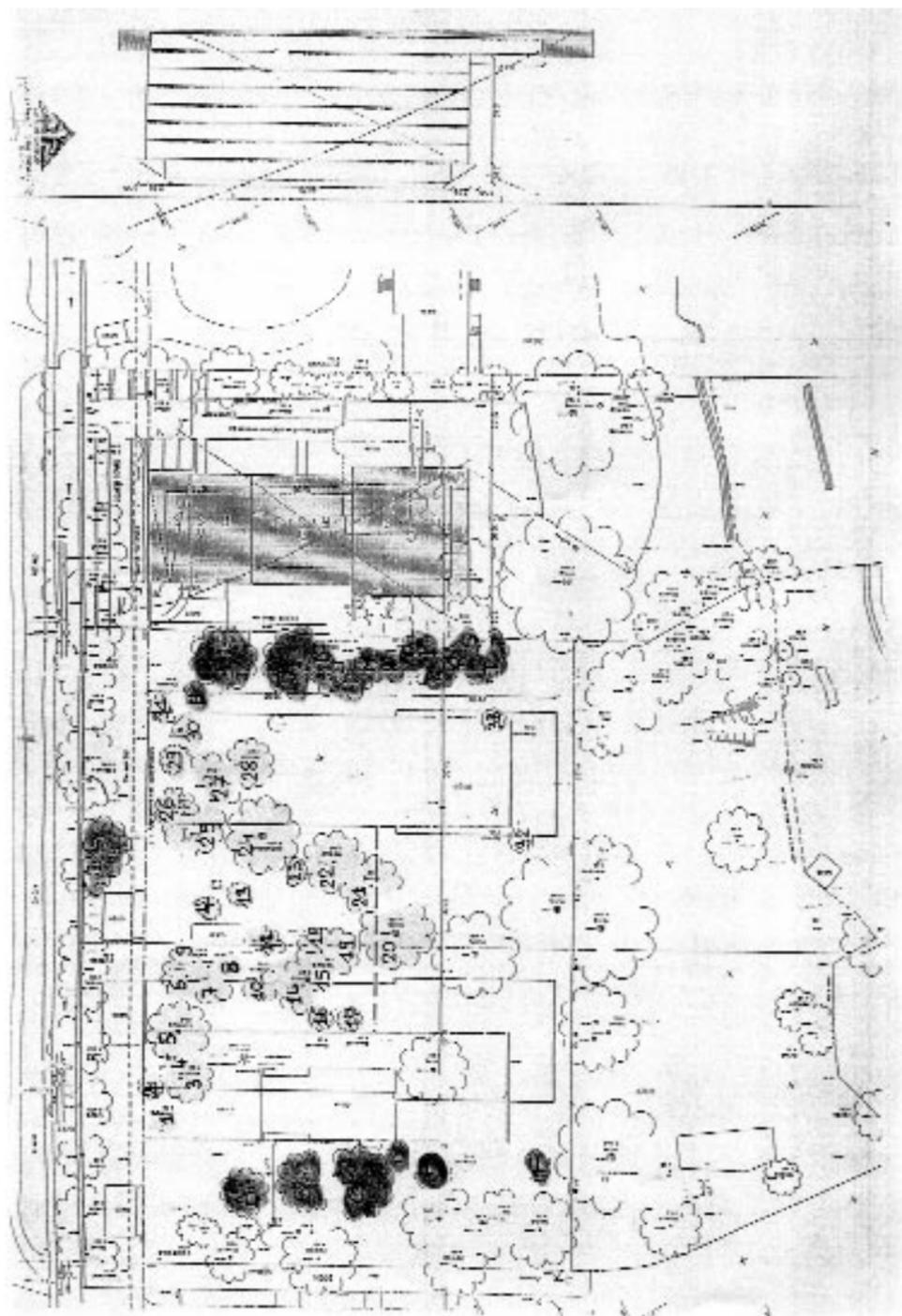
Proposition: plan localisé de quartier entre le chemin des Glycines
et les falaises de l'Arve

elle répondrait à la pénurie de logements et elle répondrait au souhait des habitants qui veulent conserver et sauver un certain nombre d'arbres. J'espère que le Conseil municipal m'apportera son soutien, parce que c'est une modification qui ne remet pas en cause le plan d'aménagement; aucun appartement ne sera supprimé, mais celle-ci répartira les voitures d'une autre façon.

Alors, en attendant les réponses à nos questions, je suis certain que M. Ferrazino, qui étudie bien les dossiers, nous répondra, parce que nous nous sommes laissé un petit peu avoir. En commission, je suis intervenu au sujet des arbres, mais on m'a répondu: «Ce ne sont que des chênes; ils repousseront!» Mais, dites-moi, comment pouvez-vous faire pousser des arbres centenaires dans 20 centimètres de terre, au-dessus d'une dalle en béton?

Voilà, j'espère que le conseiller administratif m'apportera son soutien, parce que ma requête ne remet pas en cause le plan d'aménagement ni le nombre d'appartements; celle-ci tend simplement à une répartition différente du garage souterrain qui se situe à un mètre sous le gazon.

Annexe: plan remis par M. Lyon.



Proposition: plan localisé de quartier entre le chemin des Glycines
et les falaises de l'Arve

M^{me} Monique Guignard (AdG/TP). Ce PLQ nous convient, puisqu'il va amener à construire en ville une centaine de logements, dont la moitié à des fins sociales.

En commission, nous avons entendu les opposants à ce sujet, et je pense que leurs arguments sont un peu légers. Il est vrai que chacun d'entre nous aimerait bien habiter un endroit aussi beau, par sa verdure ou la vue qui s'y dégage.

Il ne faut pas oublier que nous devons construire en ville 150 logements par an. Du moment que le présent PLQ repose sur la plus grande parcelle constructible qui existe encore en ville, nous pouvons donc sacrifier quelques arbres pour le réaliser.

Il ne faut pas oublier, comme il a été rapporté en commission, que pratiquement tous les habitants qui contestent ce projet résident dans un immeuble pour lequel il a fallu, lors de sa construction, également abattre de nombreux arbres. De plus, la vue qu'ils ont actuellement ne sera nullement entravée par ces immeubles de quatre étages, et une bonne partie de la végétation sera préservée. Nous pensons également que ce n'est pas un quatrième étage en attique qui masquerait la vue de l'immeuble actuel. Il ne faut pas oublier non plus que l'ancien PLQ était beaucoup plus dense en habitations. Il ne faut pas être égoïste à ce point, en demandant de construire mais pas devant chez soi. Les habitants bénéficieront encore de beaucoup d'avantages et de verdure, tout en logeant en ville.

En ce qui concerne les problèmes liés au feu notamment, il faut rappeler que c'est le Service feu du Canton qui s'en charge, lors de la demande du permis de construire. Il n'est pas de notre ressort de juger quoi que ce soit; laissons faire les services, laissons les professionnels s'en occuper, car ils feront en sorte que la sécurité soit respectée.

Mon groupe acceptera donc les conclusions du rapport et votera en faveur de l'arrêté.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). J'aimerais tout d'abord dire que des exemples passés nous montrent bien qu'il convient d'être vigilants à propos des plans localisés de quartier. Je pense, par exemple, au plan de la Roseraie. Je ne veux pas revenir sur ce plan, mais, entre la mouture votée par le Conseil municipal et celle revue par M. Joye, il y avait une sérieuse différence!

Je pense qu'il est très utile de parler du plan d'aménagement de la parcelle «Cohen», et vous transmettez, Monsieur le président, à M. Deneys, que manifestement il ne m'a pas écouté. Par solidarité, puisqu'il a parlé du groupe SolidaritéS et Indépendants, nous ne nous opposons évidemment pas au plan de site concernant cette parcelle, cela va de soi. D'ailleurs, je l'ai dit, nous ne nous opposons

Proposition: plan localisé de quartier entre le chemin des Glycines
et les falaises de l'Arve

pas non plus à la construction de logements, mais nous refusons la construction de ces logements-là, c'est-à-dire de ce gabarit-là, et nous proposons, comme je l'ai fait en commission – il y a eu un vote à ce sujet, Monsieur Deneys, où nous avons été battus – que le gabarit des immeubles soit ramené aux normes proposées par la CMNS, et c'est le sens de l'amendement sous forme de recommandation que j'ai déposé au bureau.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Le groupe démocrate-chrétien a bien entendu les remarques légitimes formulées par les habitants concernant le présent PLQ. Cependant, notre travail consiste à faire un choix et le groupe démocrate-chrétien a clairement choisi que la priorité est aux logements. Alors, certes, ce PLQ n'est pas forcément enthousiasmant, mais nous le voterons selon les conclusions de la commission.

M. Alain Fischer (R). J'aimerais juste dire deux ou trois petites choses, pour répondre au rapporteur, M. Zaugg. Je rappellerai quand même qu'un PLQ est une pure notion technique d'une implantation de bâtiments avec différents problèmes, comme des plans de site ou des implantations de gabarits et non pas, hélas, des données techniques qui doivent être résolues par les ingénieurs-conseils spécialisés. Certains nous ont rebattu les oreilles avec le problème de géotechnique que présente l'endroit concerné. Le géologue cantonal est venu nous donner les explications nécessaires. Nous avons voulu auditionner le bureau Dériaz, mais, faute de temps, nous n'avons pas pu le faire, mais je pense que le résultat aurait été le même. Arrêtons donc de faire de la technique ou de la statique du bâtiment, cela n'est pas le débat!

Nous devons donner une intention politique à un plan localisé de quartier et non pas chercher à résoudre des problèmes, parce qu'à ce moment-là on peut en chercher sur les vitrages, les échappements, les isolations phoniques ou thermiques et ainsi de suite, et le PLQ n'aurait plus aucune valeur.

Cela étant dit, le groupe radical soutiendra le présent PLQ pour des raisons très simples. Ce PLQ a été modifié depuis longtemps. Au départ, le bâtiment devait être plus long et plus haut. Suite à différentes discussions entre l'architecte, les mandataires et les promoteurs, il a été décidé de le rabaisser, non pas comme la CMNS le demandait – je vous rappelle que, de prime abord, la commission avait accepté un bâtiment de sept étages sur rez – mais tout de même à un immeuble de quatre étages sur rez, donc, un compromis a été trouvé. Ensuite, on a demandé un alignement aux façades du bâtiment dit «Cohen», ce qui a été fait. Alors, à un moment donné, s'il s'agit de diminuer pour diminuer, je pense que, Mesdames et Messieurs de l'Alliance de gauche, il vous faudra quand même

Proposition: plan localisé de quartier entre le chemin des Glycines
et les falaises de l'Arve

prendre vos responsabilités. Je vous signale aussi qu'un bâtiment ne se fait pas avec de l'argent qui tombe du ciel. Ce n'est pas la manne de l'Etat qui pourvoira à la construction, les fonds nécessaires doivent venir des promoteurs. Si vous voulez loger du monde, que ce soit dans des habitations à loyer modéré (HLM) ou des propriétés par étage (PPE) – il y en a quand même plusieurs parmi vous qui sont propriétaires de leur appartement... (*Remarques et signes de dénégation sur les bancs de la gauche.*) Il ne faut pas le cacher, certains d'entre vous sont propriétaires de leur appartement, n'est-ce pas? Alors, à un moment donné, si vous voulez construire des HLM ou des PPE, il faut que les plans financiers suivent, à moins que la Ville de Genève ou l'Etat ne proposent des subventions.

Pour toutes ces raisons, le groupe radical soutiendra le présent plan localisé de quartier. Je vous remercie.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. En entendant les interventions des uns et des autres, et en prenant connaissance de la lettre dont la lecture a été faite tout à l'heure, on pourrait effectivement se demander s'il est compatible de créer des logements sans créer la discorde. Certains d'entre vous ont regretté qu'il n'y ait pas eu de concertation beaucoup plus large avec les principaux intéressés que sont les habitants du quartier. Il ne nous appartient pas de porter des jugements sur la qualité de cette concertation. Vous savez que nous y sommes fort attachés et que, dans les projets que la Ville développe, elle s'emploie à établir la plus large concertation possible. D'aucuns ont toutefois relevé qu'il y avait eu un certain nombre de contacts entre les milieux intéressés, puisque, je vous le rappelle, la modification de la zone concernée remonte à 1984. La création d'une zone de développement a été décidée par le Grand Conseil en 1984, c'est dire que, dès cette date, l'ensemble des parcelles de cette zone avaient été réservé par le législateur cantonal pour une densification. A partir de là, je crois que tout le monde peut s'accorder à reconnaître que, si nous ne construisons pas de logement à cet endroit, autant dire que nous n'en construisons nulle part en ville de Genève, ce qui n'est le souhait de personne, en tout cas, je ne l'ai pas entendu.

Certains disent que nous construisons trop haut, d'autres disent, comme M. Froidevaux, que nous ne parlons que du plan localisé de quartier; or vous oubliez un peu vite que ce dernier vaut pour partie plan de site. Le plan de site, comme vous le savez, permettra de pérenniser la qualité du bâti existant et la végétation existante. Vous connaissez les compétences de la commune en matière d'aménagement concernant un projet proposé par le Canton.

Vous étiez plusieurs à rappeler les brefs délais qui nous sont octroyés, et M. Lyon a raison de dire que ces délais sont manifestement insuffisants pour per-

Proposition: plan localisé de quartier entre le chemin des Glycines
et les falaises de l'Arve

mettre le traitement d'un objet en profondeur par le Conseil municipal. A partir de là, je vous rappelle que, si nous ne donnons pas le préavis du Conseil municipal dans le délai imparti, il est présumé être favorable. Vous avez donc tout intérêt, me semble-t-il, à ne pas reporter les débats du Conseil municipal, mais bien à exprimer le préavis qui est le vôtre.

Je vous rappelle aussi que ce préavis est un préavis consultatif. En d'autres termes, le Canton n'est pas tenu de suivre le préavis d'une commune, quand bien même la règle générale, l'usage, veut que le Canton ne déroge pas, sans raison fondamentale, à un préavis municipal. En vous écoutant, je réfléchissais à une solution qui aille précisément dans le sens de ce que je disais initialement, à savoir: est-il possible de créer des logements sans créer la discorde? Ma réponse est favorable et vous pourriez traduire cela en suggérant que, dans le cadre du préavis que vous donnez, l'Etat puisse relancer une concertation avec les habitants qui le demandent. Je peux vous dire qu'à la Ville nous sommes prêts à nous y associer et à prêter main forte à l'Etat, s'il le souhaite. Il faut toutefois savoir que c'est une demande qui est formulée ou qui pourrait l'être par le Conseil municipal, sans que l'on ait de garantie que l'Etat la suive à la lettre. Voilà ce que je vous aurai suggéré.

Puisque j'ai la parole, Monsieur le président, j'en profite très rapidement pour anticiper sur le point suivant, cela vous donnera une vision plus globale de la démarche que je vous propose de suivre ici.

Je pense que le deuxième PLQ que M. Zaugg présentera tout à l'heure, à propos du rapport PR-154 A, puisqu'il en est le rapporteur, est moins urgent au niveau de sa réalisation, mais qu'il fait aussi l'objet d'un mécontentement dans le quartier, pour les raisons qui ont été évoquées tout à l'heure. Pour ce deuxième PLQ, qui est moins urgent, il serait possible de demander au Canton de suspendre le délai d'examen du Conseil municipal pour lui donner le temps d'examiner avec les habitants les deux demandes, qui, si j'ai bien compris, ont été formulées, à savoir celle de la mixité entre le logement social et le logement en PPE, et un certain nombre de problèmes de dessertes. Nous avons matériellement le temps de les examiner, il n'y a pas le feu.

Par contre, concernant le PLQ de la proposition PR-153, je pense qu'il y a effectivement une certaine urgence à répondre non seulement à la demande des propriétaires, mais également à la demande de mettre sur le marché des logements nouveaux. D'ailleurs, vous l'avez rappelé tout à l'heure, le plan directeur nous fait obligation de mettre un certain nombre de logements sur le marché chaque année et, comme je vous le disais, si nous ne profitons pas d'une possibilité de densification sur des parcelles du type de celle dont nous traitons, nous ne construirons nulle part des logements en ville de Genève. Par conséquent, ce qui est souhaitable, et M. Zaugg l'a rappelé tout à l'heure, c'est d'aller dans le sens de

Proposition: plan localisé de quartier entre le chemin des Glycines
et les falaises de l'Arve

ce qui est proposé, tout en tenant mieux compte des recommandations que le Conseil municipal est parfaitement habilité à formuler.

Voilà la proposition que nous vous suggérons pour mettre un terme, je dirai, intelligent à cette affaire, afin d'éviter justement d'alimenter de mauvaises querelles et afin de trouver une solution qui permette à la fois de répondre à l'intérêt général, bien compris par tout un chacun, et de tenir compte d'un certain nombre de griefs qui ont été évoqués par les habitants.

M. Roger Deneys, président de la commission de l'aménagement et de l'environnement (S). Je rejoins en partie les propos de M. Ferrazino. Il est vrai que, comme je le disais tout à l'heure, le préavis de quarante-cinq jours est particulièrement embêtant, même si, d'une certaine façon, on a quand même l'impression que des concertations ont préalablement eu lieu. J'en veux pour preuve que le projet a quand même été réduit par les promoteurs, suite aux discussions qu'ils ont eues avec le Service d'urbanisme. Ces promoteurs ont été rendus attentifs au fait que, s'ils proposaient des immeubles de six étages sur rez, la Ville n'accepterait jamais un PLQ pareil! Ils ont donc quand même bien été obligés de revoir leurs ambitions à la baisse en proposant des immeubles de quatre étages sur rez. Alors, où est la limite du délai de concertation? Où est la limite du nombre d'oppositions qu'il faut avoir pour que l'on renonce à écouter les opposants? Je pense que c'est là, le cœur du problème.

En ville, il ne faut pas le cacher, nous ne pouvons pas réaliser un PLQ sans que, ne serait-ce qu'un habitant, ne s'y oppose. Preuve en est que, il n'y a pas très longtemps, nous avons refusé le PLQ du secteur du Point-du-Jour qui proposait des immeubles de deux étages sur rez. Si, en ville, il n'est plus possible de faire des immeubles de deux ou de quatre étages sur rez, ou quoi que ce soit, cela veut dire qu'il faut décréter un moratoire, ainsi on évitera des débats inutiles et du travail inutile à la commission de l'aménagement et de l'environnement; de plus, cela m'évitera de convoquer des séances supplémentaires.

En ce qui nous concerne, les socialistes, nous restons très attachés au fait que de nombreuses personnes souhaitent habiter en ville de Genève, et pas seulement des privilégiés. Il y a des gens qui ont des revenus modestes et qui n'ont pas envie d'aller s'exiler à la campagne. Il y a des coopératives, il y a toute sorte de personnes qui souhaitent pouvoir rester en ville, ne serait-ce aussi que pour ne pas polluer inutilement en prenant la voiture en venant de l'extérieur.

Il faut donc pouvoir garantir cette possibilité de construire en ville et il est important que les PLQ prévus sur des terrains constructibles se réalisent et se concrétisent.

Proposition: plan localisé de quartier entre le chemin des Glycines
et les falaises de l'Arve

Maintenant, si la concertation n'a pas pu être menée comme elle aurait peut-être dû l'être entre les différents services, il faut voter un amendement qui demande que les négociations se poursuivent. Mais, comme l'a dit M. Ferrazino, cela doit se faire sous forme de recommandations. Le projet de recommandation que nous allons déposer avec M. Sidler et M^{me} Guignard est le suivant:

Projet de recommandation

«Que le Conseil d'Etat poursuive la concertation entre la Ville, l'Etat, les habitants et les promoteurs avant d'adopter définitivement le plan localisé de quartier.»

Voilà, ce projet de recommandation est déposé sur le bureau, Monsieur le président.

M. François Sottas (AdG/TP). Je voudrais donner la position de mon groupe par rapport au projet de recommandation de M. Lyon. Je constate qu'en ce moment les recommandations pleuvent, vu que M. Deneys vient d'en proposer une autre, mais mon groupe n'a pas tellement eu le temps de se concerter pour savoir s'il pouvait aussi l'accepter.

Par rapport à la recommandation de M. Lyon, notre groupe s'est mis d'accord pour l'accepter. Effectivement, si cette recommandation permet le maintien des droits à bâtir et des places de parc – même si elles sont situées d'une manière différente, permettant de garder une arborisation plus dense, il nous semble que c'est une bonne solution, pour autant qu'elle soit réalisable techniquement.

Ensuite, par rapport à une plus large concertation... (*M. Sidler se trouve près de M. Sottas et le déränge.*)

Monsieur Sidler, c'est un peu embêtant, vous êtes toujours autour de nous quand on parle au micro. Vous avez déjà fait le coup lors de l'intervention de M^{me} Guignard. Je vous prie de bien vouloir regagner votre place. Je vais essayer de reprendre où j'étais.

Par rapport à la proposition faite par M. Ferrazino de demander à l'Etat d'avoir une plus large concertation, sur le principe, je crois que l'on peut être d'accord.

Toutefois, quand on nous propose d'étudier en commission des plans localisés de quartier, nous aimerions, vu que c'est quand même le Conseil administratif

Proposition: plan localisé de quartier entre le chemin des Glycines
et les falaises de l'Arve

qui les propose, qu'il soient un peu plus détaillés afin que l'on puisse rendre notre travail dans les délais qui nous sont impartis, même si l'on doit demander une petite prolongation.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Je suis désolé de prolonger le débat, mais j'ai été surpris de l'intervention de M. Fischer qui disait que l'Alliance de gauche remettait en cause la construction de logements.

Nous avons fait une série de remarques sans remettre en cause cette construction. S'il avait dit que nous remettions en cause la construction du parking, je serais entièrement d'accord avec lui. Je ne sais pas si vous le savez, mais, le parking, vous ne le verrez pas, à part les deux entrées en sous-sol pour les voitures; il est vrai qu'elles seront peut-être de couleur différente du reste...

Alors, Mesdames et Messieurs, l'association du quartier, les habitants ont très bien compris le problème et admis qu'il fallait que chacun fasse la part des choses.

J'ai été interpellé par plusieurs personnes à propos de l'article unique de l'arrêté. Je m'adresse au conseiller administratif, M. Ferrazino. Est-ce que l'on ne pourrait pas, par rapport au type de construction, pour régler l'affaire du parking en sous-sol situé entre les deux bâtiments, ajouter une phrase complémentaire disant que nous donnons un préavis favorable, mais que nous demandons au DAEL de revoir la forme du parking, ce qui permettrait d'éviter d'abattre une vingtaine d'arbres? Je vous fais confiance, Monsieur Ferrazino, cela répondrait aux vœux des habitants de sauvegarder cette petite forêt.

En complément, je vous dirai que lorsque nous avons construit le dépôt du Bachet-de-Pesay – vous me direz que cela n'a rien à voir ici – il y avait une forêt qui se trouvait au Bois-de-la-Chapelle, forêt que la commune demandait de préserver. Je peux vous dire qu'elle a été complètement refaite et replantée avec les arbres qui ont pu être sauvés. Tout le monde peut donc faire un effort pour préserver certaines choses.

Il est vrai que, si nous demandons de changer le type de construction, on va nous dire que cela va provoquer une augmentation des loyers de 50 francs! On n'échappera pas à cela, mais ce sont des arguments beaucoup trop faciles.

Alors, est-ce que le conseiller administratif peut amener la modification que je propose, par rapport à la recommandation présentée par M. Deneys, et qui consiste à revoir la forme du parking pour préserver une vingtaine d'arbres. La preuve que cela est faisable, elle est là, puisque nous avons eu les plans des architectes.

Proposition: plan localisé de quartier entre le chemin des Glycines
et les falaises de l'Arve

Voilà ce que je voulais vous demander. Cela répondrait à la fois au souhait de la majorité du Conseil municipal qui est pour la création de logement et au désir des habitants de préserver cette petite forêt.

Le président. M. Ferrazino va vous répondre immédiatement, mais très brièvement.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Oui, Monsieur le président, très brièvement, dans la mesure où, je crois, il n'est pas possible en séance plénière de reprendre l'examen détaillé d'un plan localisé de quartier, comme on le fait dans le cadre d'une commission d'aménagement.

Par contre, votre souci peut être tout à fait pris en compte dans le cadre d'une recommandation que votre Conseil municipal est habilité à voter et qui viserait à demander – je crois d'ailleurs que c'est un vote qui a eu lieu dans le cadre des travaux en commission – de préserver le plus possible l'arborisation existante. Cela traduit votre préoccupation et, de plus, cette demande figure déjà dans le rapport. Comme je le disais tout à l'heure, l'intérêt du préavis du Conseil municipal, c'est aussi de donner des lignes directrices au Canton, tout en sachant que ce dernier peut ne pas y donner suite. Mais vous émettez, quant à vous, un certain nombre de directives, parmi lesquelles celle que je vous suggérais tout à l'heure, c'est-à-dire de relancer cette concertation avant que le Conseil d'Etat n'adopte le PLQ, puisque c'est en fait l'autorité compétente pour le faire.

M. Damien Sidler (Ve). En ce qui concerne la recommandation de M. Lyon, nous sommes tout à fait favorables à essayer de préserver un maximum d'arbres.

Concernant le PLQ lui-même, il est clair que nous ne nous opposerons pas à la construction de logements à cet endroit. Nous pensons en général qu'il faut absolument préserver des poumons de verdure pour le bien-être des quartiers dans les centres-villes. Cependant, dans le périmètre dont il est question ce soir, les conditions sont relativement différentes et, malgré notre sensibilité verte, nous sommes prêts à construire du logement à cet endroit avec les garanties que nous demandons.

Concernant la demande de participation des habitants à ce PLQ avant qu'il ne soit définitivement adopté, nous y sommes aussi favorables. Nous soutiendrons donc la recommandation que nous avons déposée conjointement avec le Parti du travail et le Parti socialiste, pour que la négociation se poursuive.

Proposition: plan localisé de quartier entre le chemin des Glycines
et les falaises de l'Arve

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Ce qui est tout à fait rassurant, c'est que, quand on est rapporteur, on découvre avec surprise que le rapport que l'on a fait n'a pas été lu.

Je vois que l'on nous propose des recommandations. C'est très amusant, car celles-ci ont déjà été votées en commission; elles font d'ailleurs partie du rapport!

Personnellement, j'ai représenté la dernière recommandation, celle qui avait été refusée en commission, mais, les autres, je crois que je vais les relire, puisque vous ne les avez pas lues.

La première disait: «Le Conseil municipal demande fermement que toutes les mesures soient prises pour assurer la conservation des arbres situés aux abords des constructions.» C'est exactement ce que l'on vient de dire, et cette recommandation a été acceptée sans opposition en commission!

Ensuite, concernant les problèmes géologiques, la commission demandait «que deux sous-sols ou des pieux soient mis en place pour assurer la stabilité des constructions, en particulier en ce qui concerne le bâtiment B». Cette recommandation a également été votée.

J'en arrive enfin à la dernière, refusée par contre en commission et que j'ai remise sur le tapis, qui requiert «que le gabarit des immeubles ne dépasse pas le R+3+attique afin d'assurer une transition entre l'immeuble situé au 40, avenue Eugène-Pittard, et les villas voisines». Il s'agit là, il convient de le rappeler, du préavis formulé par la Commission cantonale des monuments, de la nature et des sites. J'ai donc tenu à présenter à nouveau cette recommandation; mais ne parlons plus des deux autres, c'est inutile!

Maintenant, en ce qui concerne la remarque relative à la concertation, c'est très bien. Bien entendu, nous allons voter cet amendement, mais franchement, il me semble que de l'eau a déjà coulé sous les ponts!

Deuxième débat

Le président. Nous allons tout d'abord procéder au vote de la recommandation déposée par M. Zaugg et correspondant à la troisième recommandation de la commission, à savoir que le gabarit des immeubles ne dépasse pas le R+3+attique.

Nous voterons ensuite la recommandation déposée par M^{me} Guignard, MM. Deneys et Sidler, demandant que le Conseil d'Etat poursuive la concertation entre la Ville, l'Etat, les habitants et les promoteurs avant d'adopter définitivement le plan localisé de quartier.

Proposition: plan localisé de quartier entre le chemin des Glycines
et les falaises de l'Arve

Mise aux voix, la recommandation de M. Zaugg est refusée à la majorité.

Mise aux voix, la recommandation de M^{me} Guignard, MM. Deneys et Sidler est acceptée à la majorité (1 opposition).

Le président. Nous passons maintenant au vote des première et deuxième recommandations de la commission que M. Zaugg vient de vous lire. La première concerne la concertation, la deuxième la stabilité des constructions. Enfin, nous voterons l'article unique de l'arrêté.

Mise aux voix, la première recommandation de la commission est acceptée sans opposition (une abstention).

Mise aux voix, la deuxième recommandation de la commission est acceptée à la majorité (2 oppositions et nombreuses abstentions).

Mis aux voix, l'article unique de l'arrêté est accepté à la majorité (1 opposition et quelques abstentions de l'AdG/SI).

Les recommandations sont ainsi conçues:

Le Conseil municipal renvoie au Conseil administratif les diverses recommandations suivantes accompagnant le vote du projet d'arrêté du rapport PR-133 A et demande:

1. que toutes les mesures soient prises pour assurer la conservation des arbres situés aux abords des constructions;
2. que deux sous-sols ou des pieux soient mis en place pour assurer la stabilité des constructions, en particulier en ce qui concerne la bâtiment B;
3. que le Conseil d'Etat poursuive la concertation entre la Ville, l'Etat, les habitants et les promoteurs avant d'adopter définitivement le plan localisé de quartier.

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement;

vu le projet d'aménagement en espace d'intérêt public décrit dans le texte et la légende du plan;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – De donner un préavis favorable au projet de plan localisé de quartier N° 29128-233, valant pour partie plan de site et situé entre l'avenue Eugène-Pittard, le chemin des Glycines et les falaises de l'Arve.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

Le président. Je vous informe qu'il est 18 h 07 et qu'à 18 h 30 nous entameons les questions orales. Nous ne pourrions donc pas traiter tous les PLQ avant 19 h. Aussi, le bureau a examiné la situation et il pense que la séance de 20 h 30 se déroulera de la manière suivante. Ont été considérés comme prioritaires la suite de ces PLQ et les deux troisièmes débats que nous devons avoir, suite aux votes d'hier, puis les motions urgentes.

Maintenant, nous prenons, et jusqu'à 18 h 30, le rapport PR-154 A.

- 4. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 29104-275, valant pour partie plan de site et situé entre la route de Florissant, le chemin du Pré-de-l'Ours, l'avenue Eugène-Pittard et l'avenue Giovanni-Gambini (PR-154 A)¹.**

Rapporteur: M. Christian Zaugg.

La commission de l'aménagement et de l'environnement, dirigée par son excellent président, M. Roger Deneys, s'est réunie à trois reprises pour examiner

¹ Proposition, 1747.

cet objet. Elle a auditionné M. Laurent Moutinot, conseiller d'Etat chargé du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL), accompagné de quelques collaborateurs, de l'Association des habitants du triangle Gambini - Florissant - Eugène-Pittard ainsi que M^{me} Marie-José Wiedmer-Dozio, cheffe du Service d'urbanisme.

Le rapporteur tient, encore une fois, à remercier M^{me} Yvette Clivaz-Beetschen, secrétaire, qui lui a permis, en prenant consciencieusement ses notes de séances, de rédiger le présent rapport.

Séance du 23 octobre 2001

Audition de M. Laurent Moutinot, conseiller d'Etat, chargé du DAEL, accompagné de deux de ses collaborateurs, MM. Jacques Moglia et Xavier de Rivaz, venus présenter le projet

M. de Rivaz explique aux membres de la commission que ce plan localisé de quartier porte sur un périmètre d'une superficie de 13 085 m². Cet ensemble parcellaire se situe en zone de développement 3 et se trouve encore au bénéfice d'un PLQ qui remonte à 1978. Il est occupé par des bâtiments qui ont été édifiés au début du siècle et dont l'intérêt architectural a été reconnu par la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS). Les immeubles construits par l'architecte Léon Bovy et la villa N° G 318, dessinée par les frères Spring, font, en effet, partie du patrimoine architectural du début de l'époque contemporaine. C'est la raison pour laquelle le DAEL n'est pas entré en matière en ce qui concerne la demande de renseignements qui lui avait été adressée en 1998 aux fins de construire trois immeubles dans ce périmètre. Il a été, par la suite, possible, au terme d'un certain nombre d'échanges avec les propriétaires, d'établir une nouvelle image comprenant la conservation de la villa et le maintien des immeubles réalisés par Léon Bovy. Le projet, aujourd'hui présenté au Conseil municipal, prévoit la construction d'un immeuble de logement de deux niveaux sur rez plus les superstructures, sous forme de propriété par étage, ainsi que la réalisation d'un ensemble locatif à caractère social de quatre niveaux sur rez avec également des éléments de toiture. L'édification de ces immeubles implique, malheureusement, l'abattage d'environ 25 arbres mais les espèces qui prolifèrent autour des constructions seront maintenues.

M. Moutinot complète cet exposé en relevant que ce plan est le fruit d'une longue collaboration avec la Ville de Genève et invite les conseillers municipaux à le prendre en considération en soulignant qu'en cas de refus les choses resteraient en l'état pendant de nombreuses années.

Un commissaire regrette la disparition de tout un patrimoine arboricole que l'on aurait pu mieux préserver.

Séance du 31 octobre 2001

Audition de M^{mes} Alix de Freudenreich, Christine Pape, et de MM. Bernard Junod, Marko Paker, Stanislas Varin, Jacques Chauvin, Luc Pape et Joseph Gabioud, membres de l'Association des habitants du triangle Gambini - Florissant - Eugène-Pittard.

Les membres de l'association, intervenant à tour de rôle, regrettent tout d'abord que le projet sacrifie un nombre très important d'arbres de très grande valeur. Ils rappellent, à cet égard, que la population du quartier a signé une pétition contre cet abattage qui a recueilli 1200 signatures. Ils ne comprennent pas non plus que l'on ne prenne pas en compte le problème de l'étroitesse du chemin des Pins desservant l'immeuble en propriété par étage et s'inquiètent de ce qui pourrait se passer en cas d'incendie. Les habitants, pour s'en expliquer, relèvent qu'il n'est pas possible actuellement de circuler dans les deux sens et soulignent que l'angle droit situé au bout du chemin des Pins ne permettrait pas à un poids lourd de tourner et donc d'accéder à l'entrée de l'immeuble. Parlant de cette construction, ils demandent que le principe de la mixité soit respecté dans les deux bâtiments et non pas réservé au seul immeuble de quatre étages sur rez, qui est destiné, lui, à du logement libre et subventionné. Ils s'inquiètent, pour conclure, de l'aire constructible de 350 m² figurant à droite du plan qui laisse place à toutes les interprétations possibles.

M. Gabioud, propriétaire de l'école Toepffer, prend ensuite la parole pour faire savoir aux membres de la commission que son école, créée par son père en 1954, répond à un besoin social et éducatif, et qu'il n'entend pas s'en défaire dans le but de réaliser un immeuble locatif.

Séance du 6 novembre 2001

Audition de M^{me} Wiedmer-Dozio, cheffe du Service d'urbanisme

M^{me} Wiedmer-Dozio rappelle, pour commencer, que le plan localisé de quartier qui est encore en force est obsolète, car il ne prend pas en compte la qualité du bâti dans le périmètre des Pins. Il était donc essentiel de recommencer le travail afin d'obtenir la meilleure image possible dans le but de permettre à la villa Spring et aux immeubles réalisés par Léon Bovy d'être maintenus, dans le cadre d'un projet de plan de site, tout en proposant la construction de nouveaux logements. Elle termine en indiquant aux membres de la commission que l'indice d'utilisation du sol retenu dans ce PLQ est de 0,75 contre 1,2 dans la situation précédente.

Un commissaire relève que le chemin des Pins est étroit et ne permet pas une circulation en double sens.

Proposition: plan localisé de quartier au chemin du Pré-de-l'Ours

M^{me} Wiedmer-Dozio précise que le chemin des Pins appartient à des propriétaires privés et qu'aucune proposition n'a été faite dans le but de le céder à la Ville de Genève.

Ce même commissaire a eu vent d'une demande en autorisation de construire afin d'effectuer des transformations à la villa Spring. Qu'en est-il?

M^{me} Wiedmer-Dozio en a entendu parler, mais il s'agit d'un projet qui s'intègre dans le plan de site.

Un membre de la commission désirerait savoir s'il existe une possibilité d'ajouter un niveau à l'immeuble en propriété par étage.

M^{me} Wiedmer-Dozio conclut par la négative en remarquant que cela poserait des problèmes de distance.

Discussion

Le rapporteur propose deux recommandations qui sont soumises au vote.

La première demande:

- d'assurer une mixité dans l'immeuble prévu de R+2+superstructures.

Elle est refusée par 8 non (Entente et 1 S) contre 2 oui (AdG/SI) et 3 abstentions (2 AdG/TP et 1 Ve).

La seconde enjoint:

- de discuter avec les propriétaires afin de créer une véritable desserte pour les habitants au chemin des Pins.

Elle est également refusée par 10 non (Entente, 1 S et 2 AdG/TP) contre 2 oui (AdG/SI) et 1 abstention (Ve).

L'arrêté est alors soumis au vote et accepté par 12 membres de la commission, un AdG/SI décidant de s'abstenir.

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement;

3318

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2001 (après-midi)

Proposition: plan localisé de quartier au chemin du Pré-de-l'Ours

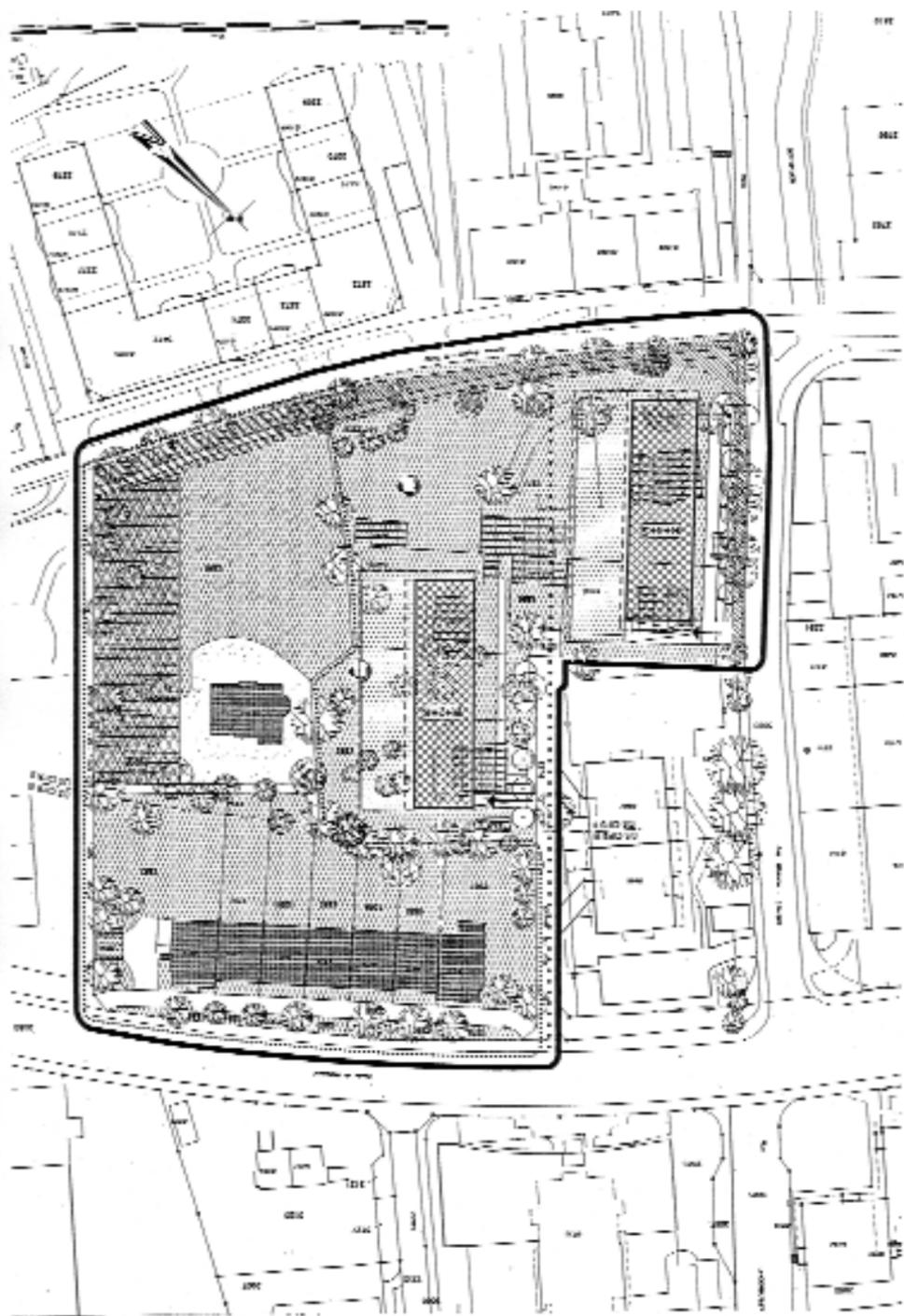
vu le projet d'aménagement en espace d'intérêt public décrit dans le texte et la légende du plan;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – De donner un préavis favorable au projet de plan localisé de quartier N° 29104-275 valant pour partie plan de site et situé entre la route de Florissant, le chemin du Pré-de-l'Ours, l'avenue Eugène-Pittard et l'avenue Giovanni-Gambini.

Annexe: plan localisé de quartier sans légende.



Le président. A ce stade du débat, nous devons lire la deuxième partie de la lettre que nous avons reçue de l'Association des habitants du triangle Gambini - Florissant - Eugène-Pittard et dont la première partie a été lue au sujet du rapport PR-153 A. Madame Vanek, je vous prie de bien vouloir nous en donner lecture.

Lecture de la deuxième partie de la lettre:

5. Dans le projet dit «du Chemin des Pins» (PLQ 29104):
 - 3 des 5 articles du règlement de plan de site ne sont pas respectés;
 - on ignore la LGZD, article 3b, des plans de quartier.
6. On balaye la proportion «logements subventionnés/PPE» par une pirouette: les logements sur les terrains des promoteurs seront uniquement en PPE, donc lucratifs. Les logements sociaux seront tous reportés sur les parcelles appartenant à l'École Toepffer et à un particulier, qui seront ainsi lésés, ce qui est inique. Mais les promoteurs savent que l'école et le particulier veulent continuer à demeurer où ils sont et ne peuvent être expropriés. Les logements sociaux ne seront donc pas construits:
7. L'accès des bâtiments est sans solution. On ne peut passer que par des chemins privés, trop étroits pour les voitures particulières. *A fortiori*, rien n'est proposé pour l'accès des camions de déménagement, et des camions du Feu. On vous demande de fermer les yeux sur cela.

Accepter ce projet, c'est dire ce soir, devant les citoyens, que vous voulez ignorer tous ces aspects légaux, pratiques et d'équité.

Ayant accepté sans aucune question la construction dans le quartier d'un immeuble subventionné ou en PPE, chaque année depuis dix ans, les membres de notre association ne sont absolument pas opposés à la création de logements. Ils osent penser qu'on pourrait aussi étudier l'utilisation des terrains des falaises pour d'autres constructions, comme un EMS (établissement médico-social) dont Genève a besoin, ce qui ferait disparaître la quasi-totalité des problèmes pratiques et légaux que soulève le projet actuel.

Mais il leur semble vraiment qu'ici vous seriez fondés à refuser ces projets tels qu'ils vous sont présentés, ou à les amender de façon qu'ils ne vous imposent plus de tourner les règlements, voire la loi.

Le président. Nous avons reçu une autre lettre au sujet du présent plan localisé de quartier (PLQ) et je demande à M. le secrétaire Lathion de bien vouloir la

lire. Cette lettre nous est adressée par la famille Joseph Gabioud, de l'école Toepffer, la famille Christine et Luc Pape, ainsi que par la famille Agnès et Stanislas Varin.

Lecture de la lettre:

Genève, le 30 novembre 2001

Concerne : PLQ 29104-275

Mesdames, Messieurs,

Les familles Joseph Gabioud de l'Ecole Toepffer, Pape et Varin de la maison voisine, les propriétaires les plus concernés par le PLQ N° 29104, tiennent à vous faire part de leurs protestations.

A savoir, les deux points suivants:

Premièrement, la répartition parcellaire de ce PLQ est totalement injuste! En effet, il prévoit de construire sur les parcelles N°s 1408 et 1395 (propriété de M. De Gaudenzi) un immeuble non subventionné, entièrement dévolu à la PPE, tandis que les parcelles N°s 1595 et 1377 (les nôtres) sont consacrées à la construction d'un immeuble ne comportant que des habitations de type HLM.

Les propriétaires-promoteurs des parcelles N°s 1408 et 1395 voient ainsi leur intérêt économique augmenter alors qu'on dévalue fortement la valeur de nos terrains afin de répondre au quota des 60% de logements sociaux.

Deuxièmement, nous attirons votre attention sur le chemin des Pins destiné à servir d'accès au premier immeuble (projeté à court terme). Il n'est pas possible pour deux véhicules d'y croiser et tout aménagement nécessiterait l'accord préalable des six copropriétaires (dont nous faisons partie). Ce chemin est manifestement inapproprié. Il est donc utopique d'augmenter ainsi fortement son trafic.

Ces deux points nous paraissent suffisamment importants pour que le PLQ soit repensé de façon équitable et réaliste.

Nous vous remercions de votre attention et vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre parfaite considération.

*Famille Joseph Gabioud
Ecole Toepffer*

Famille C. et L. Pape

Famille A et S. Varin

Le président. Monsieur le président de la commission et Monsieur le rapporteur, je vous informe que M. Ferrazino, conseiller administratif, souhaite faire une déclaration préliminaire. Etes-vous d'accord de ne prendre la parole qu'après lui? (*Signe d'assentiment de M. Deneys.*)

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Monsieur le président, je souhaite prendre la parole en tant que conseiller municipal et non comme rapporteur. (*Protestation générale.*)

Le président. Alors, si vous ne désirez pas parler en tant que rapporteur, je donne la parole à M. Ferrazino.

Premier débat

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. J'interviens seulement, Monsieur le président, pour suggérer au Conseil municipal, puisque les arguments que l'on vient d'entendre ne sont pas dénués de bon sens et que, comme vous l'avez compris, de toute façon, il ne se réalisera rien avant très longtemps, l'un des propriétaires des parcelles nous disant ne pas avoir l'intention de se défaire de la sienne, de renvoyer cette proposition en commission pour que celle-ci puisse examiner avec plus d'attention et plus de temps les griefs qui ont été évoqués. De notre côté, nous écrirons au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) pour lui demander de bien vouloir suspendre le délai fixé par la loi pour la réponse de la commune, afin que le retard apporté à répondre ne soit pas considéré comme une réponse positive.

Voilà la proposition que je formule, elle permettra peut-être aussi d'atténuer les tensions que nous connaissons dans le quartier concerné.

M. Roger Deneys, président de la commission de l'aménagement et de l'environnement (S). Je peux évidemment soutenir cette proposition qui, comme l'on dit, ne mange pas de pain, mais j'aimerais quand même dire quelque chose par rapport au plan localisé de quartier (PLQ) en question.

D'une part, la construction sur l'emplacement de la villa Spring, puisque c'est bien cela qui a motivé ce nouveau PLQ, risquerait de se réaliser, étant donné que manifestement le propriétaire de cette parcelle souhaite construire quelque chose.

Proposition: plan localisé de quartier au chemin du Pré-de-l'Ours

Evidemment, les autres propriétaires concernés, ceux qui ont écrit la lettre qui vient d'être lue, notamment ceux de l'école Toepffer, ne souhaitent pas construire. Il faudrait quand même rappeler qu'un PLQ est là pour fixer les règles du jeu, et non pas pour obliger des propriétaires à construire quelque chose. Si ces derniers ne souhaitent pas construire, dans cette règle du jeu là, rien ne se fera; ils ne seront pas expropriés ou quoi que ce soit. En l'occurrence, il y a une sorte d'inégalité de traitement, parce que le propriétaire actuel de la villa Spring souhaite construire tout de suite de la propriété par étage (PPE) sur sa parcelle. Alors, maintenant c'est une question de principe de faire aussi du logement social dans un PLQ. On ne peut peut-être pas en faire partout. Mais je dirai que, si le résultat de ce genre de discussion, c'est de dire qu'il faut faire de la PPE partout pour avoir une sorte de principe d'égalité, nous ne sommes pas sortis de l'auberge, parce que ce que nous voulons construire en ville, c'est aussi du logement social. Peut-être que le résultat de cette négociation sera de dire qu'il n'y aura pas de PPE, qu'il n'y en aura nulle part, ou alors 50%, comme dans l'autre PLQ que nous venons de traiter. Mais, globalement, c'est bien un problème de taille des bâtiments aussi. On ne voulait pas mettre un bâtiment important à côté de la villa Spring et c'est la raison pour laquelle cela restait un bâtiment petit avec de la propriété privée. Au contraire, dans la parcelle d'à côté, où il n'y a pas de patrimoine à proximité, on se permettait un gabarit supérieur. Dans ce sens-là, l'égalité est donc globalement maintenue sur le périmètre. Si certains propriétaires ont l'impression qu'ils font de moins bonnes affaires financières, parce qu'ils ne peuvent pas faire de la PPE, personnellement, je trouve que ce n'est pas une raison suffisante pour accepter leurs arguments. De toute manière, en construisant un bâtiment plus grand, ils auront aussi plus de rentrées financières. Par conséquent, on peut encore discuter pour savoir si c'est nettement moins rentable, mais M. Mark Muller n'est pas là pour nous expliquer cela.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). J'interviens pour apporter un peu d'eau au moulin en faveur de la proposition de M. Ferrazino de renvoyer la proposition PR-154 en commission, assortie d'une demande de délai au DAEL.

Je dois dire que j'étais un peu mieux disposé en ce qui concerne le plan localisé de quartier dit «des Pins», mais les choses ont pris une tournure tout à fait aberrante. Il s'agit, pour mémoire, d'un périmètre sur lequel on construirait – je le redis parce que manifestement la lecture des rapports n'est pas forcément au programme de tout un chacun – deux immeubles, l'un plus grand destiné à du logement libre et subventionné et l'autre moins élevé destiné à de la propriété par étage. J'ajoute qu'une partie dudit périmètre, sur lequel se dresse le remarquable ensemble fait de clochetons et de tourelles construit au début du siècle par l'archi-

tecte Léon Bovy et la très belle villa Spring, passerait pour partie en plan de site, ce qui est bien entendu une très bonne chose, car leur valeur architecturale est indéniable.

Les habitants ont tout d'abord fait observer qu'il fallait abattre une bonne vingtaine d'arbres pour réaliser ces deux constructions. Ils ont ensuite proposé que la mixité soit garantie pour les deux immeubles afin de ne pas léser le propriétaire de la parcelle de l'école Toepffer. Ces personnes ont, pour terminer, demandé que des mesures soient prises afin d'assurer une bonne desserte de l'immeuble en PPE et elles ont manifesté une certaine inquiétude au sujet d'une réserve de droits à bâtir figurant à droite du document que vous avez reçu. Quoi de plus légitime?

Cependant vous devez savoir, chers collègues, que certains habitants ou propriétaires ont dû, passez-moi l'expression, jouer des coudes pour pouvoir participer aux séances d'information, oh, pardonnez-moi, de concertation organisées par la Ville de Genève.

Est-il utile de dire, encore une fois, qu'aucune de leur demande ou observation n'a été prise en considération? Il y a pire, et là il s'agit de notre travail d'élus, car enfin, que penser du fait que l'Office des transports et de la circulation, qui a donné son autorisation pour une desserte passant par le chemin des Pins, ne savait pas que celui-ci ne mesurait que 4 mètres de large et qu'en toute connaissance de cause il ne l'aurait pas accordée. Ou encore, saviez-vous que la société Eaglerose Management SA a demandé une rénovation et une transformation de la villa Spring, avec extension du sous-sol et du garage? Est-il d'autre part utile de dire que M. Gabioud, propriétaire de l'école Toepffer, n'étant pas demandeur, aucun logement social ne sera construit sur cette parcelle à moyen ou long terme? Pour conclure, que penser de certaines réponses évasives qui nous ont été données par l'administration en ce qui concerne les aménagements aux abords des immeubles?

Ces constats m'ont conduit à proposer à la commission deux amendements sous forme de recommandations. Ces recommandations ont été refusées. La première demandait d'assurer la mixité dans l'immeuble prévu en PPE et la seconde de créer une véritable desserte pour les habitants au chemin des Pins.

Je reviens donc présenter ces recommandations ici et je souhaite évidemment qu'elles soient renvoyées à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Projet de recommandation

«— d'assurer une mixité dans l'immeuble prévu de R+2+superstructures.»

Proposition: plan localisé de quartier au chemin du Pré-de-l'Ours

Projet de recommandation

«— de discuter avec les propriétaires afin de créer une véritable desserte pour les habitants au chemin des Pins.»

Le président. Avant de passer la parole aux orateurs suivants, je vous informe que nous avons reçu une proposition de texte de la part de M. Ferrazino concernant la demande de délai supplémentaire au DAEL pour la proposition PR-154. Nous allons traiter ce texte en tant que projet de motion, portant le numéro M-251, intitulée «Suspension du délai légal pour le préavis concernant la proposition PR-154». Voici cette motion:

PROJET DE MOTION

Le Conseil municipal renvoie à nouveau à la commission de l'aménagement et de l'environnement la proposition PR-154 et demande au Conseil administratif d'intervenir auprès du DAEL pour qu'il accepte de suspendre les délais fixés par la loi pour faire connaître le préavis municipal sur cette proposition.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Je remercie M. Ferrazino pour avoir trouvé une solution qui permette de rétablir ce à quoi nous sommes tous, dans ce Conseil, particulièrement attachés, à savoir la concertation. Concertation qui doit aboutir et permettre aussi à toutes les parties de parfaitement comprendre et de maîtriser les éléments contenus dans le PLQ en question.

Il est vrai qu'en commission nous avons pu apprécier les difficultés objectives qu'un plan localisé de quartier, valant pour partie de plan de site, avec des réserves de territoire, était en mesure de créer auprès de ses lecteurs et je crois que, avant tout, il y a lieu de permettre à chacun de se faire des idées définitivement arrêtées sur cette proposition.

De toute évidence, l'essentiel des oppositions qui nous sont parvenues provenaient d'une méconnaissance d'un document qu'il est à l'évidence également difficile de comprendre et à l'égard duquel aucun reproche ne peut être fait.

Cela étant, nous savons parfaitement au Conseil municipal que nous ne pouvons pas construire si une concertation préalable n'a pas abouti et c'est la raison pour laquelle, dans le cas présent, le groupe libéral rejoint parfaitement la proposition de M. Ferrazino.

M. Michel Ducret (R). Je ne partage pas tout à fait cet enthousiasme à renvoyer en commission un objet qui a été traité de manière assez claire.

Il n'y a pas d'événements nouveaux concernant le présent objet, hors la différence de valeur économique des terrains.

Et la différence au plan économique des terrains qui servent à bâtir des PPE en zone de développement et des logements sociaux, toujours en zone de développement, en quoi réside-t-elle, Mesdames et Messieurs? Dans les deux cas, les prix sont contrôlés. La différence réside à vrai dire dans le fait que, dans l'immeuble de deux étages sur rez plus les superstructures, on peut faire de la PPE mais pas du social et que, dans celui de quatre étages sur rez plus superstructures, on peut faire du logement social.

La différence économique n'est donc pas dans le prix du terrain ni dans l'égalité du traitement qu'il y aurait à propos du prix du terrain, elle est seulement dans le subventionnement qui sera obtenu pour le logement social. Il n'y a donc pas là une inégalité de traitement.

La solution de «dédensifier», de faire des PLQ moins ambitieux, ce ne sont pas les constructeurs qui la proposent, c'est la majorité actuelle du Conseil municipal qui l'a voulue. Dans un certain nombre de cas, cela signifie simplement l'impossibilité de faire du logement social. Il ne faut pas rêver, Mesdames et Messieurs, on ne peut pas faire du logement social subventionné dans des immeubles de deux étages sur rez, ou alors on va se mettre à subventionner des logements pour des gens qui n'en n'ont pas besoin du tout; or ce n'est vraiment pas le but d'une politique sociale du logement. C'est une première chose.

Le deuxième problème qui est soulevé par le présent PLQ est celui de l'accessibilité. C'est extraordinaire, Mesdames et Messieurs, vous oubliez qu'il y a simplement une loi qui prévoit que tout immeuble doit être accessible aux pompiers, aux déménageurs, à la Voirie, etc. Je ne vois pas pourquoi il faut encore débattre longtemps de ce genre de sujet en commission! On a déjà énormément de sujets à traiter dans les commissions, on n'avance pas! Il est quand même frappant de voir que nos commissions doivent siéger presque toutes les semaines avec des séances de relevée, pour de petits objets. C'est bien de se pencher en détail sur un certain nombre de choses, mais, si on renvoie tous les objets chaque fois en commission, on va tout bloquer. Mesdames et Messieurs, ce n'est pas possible. A un moment donné, il faut avoir le courage politique de prendre des décisions et de les assumer. Ce n'est pas parce que la tribune du public est bien remplie un soir qu'on doit renvoyer tous les objets en commission.

Le président. Nous allons savoir si le Conseil municipal vous suit, Monsieur Ducret, puisque je suis saisi d'une motion d'ordre, signée de M^{me} Vanek, qui

demande le vote rapide sur le renvoi du présent objet en commission. Nous procédons donc au vote de cette motion d'ordre. Si elle est acceptée, nous voterons également sur la proposition de texte que nous a soumise M. le conseiller administratif Ferrazino, que nous traitons sous forme de motion.

Mise aux voix, la motion d'ordre de M^m Vanek demandant le renvoi du rapport PR-154 A à la commission de l'aménagement et de l'environnement est acceptée à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Mise aux voix, la motion M-251 est acceptée à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal renvoie à nouveau à la commission de l'aménagement et de l'environnement la proposition PR-154 et demande au Conseil administratif d'intervenir auprès du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement pour qu'il accepte de suspendre les délais fixés par la loi pour faire connaître le préavis municipal sur cette proposition.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

Le président. Cette motion étant acceptée, le rapport PR-154 A retourne donc à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

En ce qui concerne notre ordre du jour, nous allons traiter les questions orales jusqu'à 19 h.

5. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

6. Interpellations.

Néant.

7. Questions.

orales:

M. Guy Savary (DC). Monsieur le président, j'ai une double question pour M. Tornare. Premièrement, j'aimerais savoir où nous en sommes avec le Parlement des jeunes. Il y a quelques mois, M. Tornare disait qu'il voulait décentraliser ce parlement pour le dynamiser. Je désire connaître si cette décentralisation a eu lieu et si cette démarche a rencontré un quelconque succès.

Deuxièmement, en son temps, il a été créé un Conseil des anciens, mais on n'en entend jamais parler. Est-ce que M. Tornare pourrait nous tenir au courant des activités qui ont lieu et nous en dresser un bilan?

Troisièmement, le parc des Minoteries est, certes, une réussite, les habitants de Plainpalais l'attestent. Simplement, il y a un petit détail qui dérange: au milieu de ce joli parc, il y a une pergola, mais on n'y voit que de la ferraille et je ne pense pas que l'on puisse assimiler cela à de l'art moderne. Aucune verdure n'apparaît. Alors, est-ce qu'il manque de l'engrais, est-ce que le sol ne se prête pas à des plantations? Depuis trois ans, aucune verdure n'a poussé sur cette pergola, ce que je trouve regrettable. Ne pourrait-on pas, en attendant que la végétation grandisse, amener de la verdure «toute faite», si vous me permettez cette expression, pour recouvrir les tubulaires? Je vous remercie d'avance d'apporter une réponse à mes trois questions.

M. Manuel Tornare, maire. En ce qui concerne le Parlement des jeunes, c'est vrai que je vous avais dit ici même, je crois au moins de septembre, qu'il y avait des problèmes avec celui-ci. Pour ne rien vous cacher, nous avons écrit un certain nombre de lettres au Parlement des jeunes, mais il ne répond pas. Nous voulons récupérer le local que celui-ci occupait. M. Deuel a justement été chargé de décentraliser ce parlement. Une réunion est prévue au mois de janvier avec la Délégation à la jeunesse et certains jeunes qui veulent peut-être reprendre le flambeau, mais l'équipe actuelle a fait défaut et il faut donc tourner la page.

En ce qui concerne le Conseil des anciens, je dois dire que, contrairement au Parlement des jeunes, c'est un conseil qui marche très bien. Il serait peut-être

utile, Monsieur Savary, puisque vous faites partie de la commission sociale et de la jeunesse, que je vienne une fois à l'une des séances de celle-ci, avec des responsables du Conseil des anciens. Ceux-ci vous montreront qu'ils donnent beaucoup d'informations aux anciens, par exemple, en ce moment, au sujet des caisses maladie, puisque, comme vous le savez, au niveau national, il y a malheureusement suffisamment de problèmes. C'est un Conseil qui est présidé par un certain nombre de personnes qui sont extrêmement dynamiques.

Au sujet du parc des Minoteries, je me renseignerai auprès de M. Beer, directeur du Service des espaces verts et de l'environnement, pour savoir si l'on peut améliorer la situation.

M. Sami Kanaan (S). Ma question s'adresse probablement à M. Ferrazino, mais je ne sais pas s'il m'entend depuis la salle des pas perdus.

J'aurais voulu avoir des nouvelles de la situation concernant la piétonisation de la rue du Lac et le recours déposé par un citoyen, probablement soutenu, mais cela est encore à vérifier, par le Touring Club Suisse. Subsidiairement, j'aimerais savoir si le Conseil administratif, en particulier M. Ferrazino, est au courant d'une pétition très spéciale qui circule auprès des commerçants des Eaux-Vives. Cette pétition est anonyme, elle ne contient pas de texte; elle est expliquée oralement aux gens et on leur demande de signer ce texte, inexistant, pour bloquer les tentatives de virer les voitures du quartier. C'est une pétition qui est extrêmement grave sur le plan éthique et politique et qui devrait être dénoncée, peut-être pas légalement, parce que je pense que ce n'est pas possible, mais au moins sur le plan politique, parce que c'est une manipulation lourde, je dirai, de l'opinion publique dans le quartier.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Sur la procédure du recours qui a été interjeté pour essayer de freiner l'aménagement de la rue du Lac, qui est souhaité depuis maintenant une dizaine d'années par les habitants et plus récemment par le Conseil municipal, nous avons déployé des efforts pour tenter de fermer 50 mètres de la rue du Lac, c'est-à-dire le tronçon qui va de la rue du Simplon à la rue des Eaux-Vives. Nous disposons d'un projet qui est prêt, et, comme vous le savez, dans le cadre de la procédure en autorisation, il y a effectivement eu un recours. Nous nous efforçons donc d'y répondre et de faire accélérer la procédure comme nous le pouvons et nous sommes très sereins sur l'issue de celle-ci. Simplement, ceux qui la mènent, font que tout cela sera retardé, c'est-à-dire que les habitants vont encore pâtir de la situation pendant un certain nombre de mois.

J'ai cru comprendre qu'une sorte de pétition avait été lancée. Effectivement, certains font feu de tout bois pour essayer de trouver, après coup, des arguments qui remettent en cause un aménagement qui a été décidé après mûre réflexion. En effet, je crois qu'on a rarement mis autant d'années à arrêter une solution pour 50 mètres de rue comme à la rue du Lac. En ce sens-là, cette affaire restera exemplaire. En tout cas, j'espère, tout comme vous, Monsieur Kanaan, que ceux qui s'emploient par divers moyens, certains un peu plus légitimes que d'autres, à essayer de reporter dans le temps l'aménagement de cette rue du Lac, seront suffisamment convaincus du bien-fondé de notre projet et que, s'ils ne le sont pas, nous puissions en tout cas le réaliser dans des délais raisonnables.

Le président. Je salue à la tribune la présence de M^{me} Schenk-Gotteret, députée, et de M. Bavarel, député. La parole est à M. Schweingruber.

M. Armand Schweingruber (L). Merci, Monsieur le président. J'aimerais poser une brève question au Conseil administratif ou à celui de ses membres qui sera le plus apte à répondre.

Il serait intéressant de savoir, en prévision du printemps qui s'approche, où en est la saga du Restaurant du Parc des Eaux-Vives.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Je vous remercie, Monsieur Schweingruber de poser cette question. Nous attendons le retour du rapport de la commission des finances, puisque l'on sait qu'un résultat a été réalisé dans le cadre de cette commission. Une fois que nous serons en possession du rapport, nous allons l'étudier au Conseil administratif.

Toutefois, sachez que la procédure est toujours devant les tribunaux et que nous attendons, comme la population, les résultats de celle-ci. Nous envisageons, dans un proche avenir, ce que nous allons faire au vu de ces résultats. Il est probable que, si c'est à notre avantage, les Patrelle feront recours au Tribunal fédéral et que, si c'est le contraire, nous tâcherons de transiger.

M. Roman Juon (S). Ma première question s'adresse aussi à M. Pierre Muller; elle concerne les ateliers d'artisans de la Jonction. J'ai bien reçu une réponse, mais elle n'est pas complète. Certains artisans que je connais se plaignent de ce qu'ils ne connaissent pas le sort qui leur est réservé, par rapport aux travaux

annoncés. Ce ne sont que des bruits qui courent. Est-ce que vous envisagez de discuter avec ces personnes, de faire de la concertation, selon l'expression à la mode actuellement?

Le président. Le Conseil administratif vous répondra ultérieurement...

M. Roman Juon. Monsieur Pierre Muller, êtes-vous au courant du dossier? Si vous ne l'êtes pas, bien sûr, j'attendrai la réponse.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Je suis navré de vous le dire, Monsieur Juon, mais je n'ai rien compris; le Conseil administratif in corpore n'a strictement rien compris à votre question.

Le président. Monsieur Juon, veuillez vous exprimer clairement et brièvement.

M. Roman Juon. Ma question concerne les ateliers d'artisans de la Jonction, à la rue du Vélodrome. Un certain nombre d'artisans, voire tous, craignent pour leur avenir parce que des travaux importants sont annoncés. Ils sont mis au courant de bouche à oreille et non pas par nos propres autorités. Est-ce que vous envisagez de les réunir pour les informer et discuter avec eux des modalités, dates et délais des travaux qui sont prévus? Ce sont vos locataires, Monsieur Muller. *(Rires.)*

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Ecoutez, Monsieur Juon, c'est complètement insensé, mais je ne comprends pas de quoi vous voulez parler, de toute façon, c'est enregistré et je vous répondrai par écrit. *(Rires de M. Pierre Muller.)*

M. Roman Juon. Monsieur Muller, demain j'ai rendez-vous à la Jonction avec une entreprise, et les artisans vont probablement me poser la question. Que dois-je leur répondre, que vous rigolez, que vous n'en savez rien et que vous n'avez pas compris la question que j'ai posée par deux fois?

Toutefois, voici ma deuxième question. Un grave accident, je crois que c'est le quatrième depuis environ une année, a eu lieu dans la nuit de samedi à

dimanche, vers 5 h du matin, faisant trois blessés graves, devant le Palais Eynard. Périodiquement, c'est presque devenu hebdomadaire, il y a des accidents plus ou moins graves sur ce tronçon de route. Qu'est-ce qu'on attend pour fermer la rue Colladon, afin d'éviter que les voitures empruntent cette rue en tournant à droite, ce qui provoque des accidents graves?

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je vais répondre à votre précédente question, Monsieur Juon, parce que nous avons eu le temps de la comprendre pendant que vous posiez la deuxième. (*Rires.*)

Nous avons compris que vous parliez des locaux situés au boulevard Carl-Vogt où se trouvaient précédemment les bibliobus et où se trouvent des ateliers de jeux. Nous pouvons vous dire, Monsieur Juon, que nous examinons, avec mon collègue Tornare – comme nous l'avons fait pour les bibliobus qui ont trouvé une solution sur les terrains de la ZIC, zone industrielle de Châtelaine – la possibilité de trouver des locaux pour les ateliers de jeux. Vous savez qu'un rapport des services de l'Etat nous est parvenu pour attirer notre attention sur l'aspect insalubre de ces locaux dû à la pollution générée par les voitures qui traversent le sous-sol. Par conséquent, nous envisageons de saisir le Conseil municipal d'un crédit pour remettre en état l'ensemble de ces locaux. Nous conservons bien évidemment les locaux laissés vacants par les bibliobus pour faire des rocade durant les travaux avec les autres ateliers qui se trouvent là, les entreprises et les artisans.

S'agissant des ateliers de jeux, puisque votre question portait là-dessus et que vous avez rendez-vous avec une entreprise demain matin, vous pouvez dire aux artisans que l'on examine très attentivement des solutions qui, je l'espère, pourront être concrétisées très rapidement également.

Le président. La parole est à M. Dossan. (*M. Juon fait signe qu'il désire reprendre la parole.*) Non, Monsieur Juon, vous aviez droit à deux questions et vous les avez posées... (*M. Juon demande une réponse à sa deuxième question.*) Le Conseil administratif ne souhaite pas vous répondre maintenant, il le fera ultérieurement.

Je donne la parole à M. Dossan.

M. Guy Dossan (R). Ma question s'adresse à M. Ferrazino, c'est au sujet du parc des Moulins-Raichlen à la rue Dancet. Mon collègue Savary avait demandé que les travaux démarrent; maintenant, ils ont démarré. Mais alors, pour un parc qui était censé être provisoire, je suis très inquiet du plancher de danse que l'on est en train d'y aménager. En tout cas, en ce qui concerne le 1^{er} Août, je n'ai pas

l'intention de me déplacer au parc des Moulins-Raichlen, alors est-ce que c'est pour le 14 Juillet? A voir le somptueux plancher qui est en train de se construire, je me demande si nous allons rester dans les limites du crédit que nous avons voté à l'époque.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Votre question est simple, la réponse le sera aussi, Monsieur Dossan. Est-ce que nous sommes dans le crédit voté? Il est évident que nous nous efforçons dans toutes les réalisations que nous faisons de rester dans les limites du crédit voté.

Je vous rappellerai simplement, puisque vous avez l'air d'être étonné du matériau utilisé, qui est le bois en l'occurrence, que cela figurait dans la proposition que vous avez votée au sein du Conseil municipal. Je peux vous dire que, contrairement à certaines idées reçues, le bois n'est pas un matériau qui est très onéreux, bien au contraire; par conséquent, nous pourrions, je l'espère, vous en convaincre lorsque nous viendrons vous présenter le boucllement de ce crédit pour vous démontrer que nous restons dans la ligne budgétaire qui avait été allouée pour cet aménagement. J'espère donc vous voir au parc des Moulins-Raichlen le 1^{er} Août, Monsieur Dossan.

M. Olivier Coste (S). J'ai deux questions complémentaires qui s'adressent en particulier à M. Ferrazino ainsi qu'à M. Tornare et au Conseil administratif en général.

Pourriez-vous informer les membres du Conseil municipal de la fin des travaux des réalisations visibles, qui découlent des décisions du Conseil municipal, en utilisant les moyens de communication rapide dont s'est doté notre Conseil, à savoir le courrier électronique et le conseiller chargé de la communication.

De cette façon, nous saurions presque en temps direct que l'escalier reliant le pont de la Coulouvrenière et la promenade des Lavandières est réalisé, ce dont je vous remercie; que l'ascenseur permettant l'accès direct aux cuisines scolaires, situé au-dessus du Théâtre des Marionnettes, à la rue Rodo, fonctionne depuis une semaine; que l'école Hugo-de-Senger est propre et magnifique; que des gabarits ont été posés à l'avenue de la Roseraie; qu'une information est prévue demain à 18 h 30 à la Maison de quartier de Plainpalais concernant le futur parc des Chaumettes.

Les conseillers municipaux pourraient ainsi se rendre, sans forcément recevoir un bristol, à des séances les concernant comme élus, si ce n'est comme habitants d'un quartier précis, et ils se rendraient mieux compte des délais courant entre la décision et la réalisation.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Nous nous sommes rapidement consultés et nous en avons déduit que nous comprenions mal votre intervention, Monsieur Coste. En effet, pour tous les exemples que vous avez cités, chaque fois que des travaux sont terminés, que ce soit pour l'escalier des Lavandières, que ce soit pour la barge piétonnière sous le pont du Mont-Blanc, qui sera inaugurée lundi prochain par mon collègue Alain Vaissade et moi-même, les conseillers municipaux en sont informés dès lors qu'ils sont invités à toutes ces inaugurations qui témoignent... (*Protestations et signes de dénégation de plusieurs conseillers municipaux.*) Vous y êtes invités, bien sûr, dans le cadre des commissions qui ont traité les objets s'y rapportant.

Si vous souhaitez que nous fassions en sorte que ces invitations ne soient pas uniquement adressées aux commissions concernées mais à l'ensemble des conseillers municipaux, nous pourrions très volontiers, par le biais de l'électronique, vous adresser ces informations; ce n'est pas du tout un problème pour nous.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). J'ai une question à poser à notre maire, M. Manuel Tornare. Vous vous souvenez, il y a environ trois ans, nous désignons... enfin, le Conseil administratif, dont vous ne faisiez pas encore partie, désignait son représentant à l'Hospice général. Le Conseil municipal était unanime, pour dire que cette compétence ne devait pas appartenir au Conseil administratif mais bien au Conseil municipal.

Or il apparaît que depuis environ dix-huit mois le représentant de la Ville au sein du conseil d'administration de l'Hospice général ne siège pas, cela pour des motifs qui pourraient peut-être procéder d'un conflit d'intérêts entre la Ville et l'Hospice général. On constate simplement que cette solution ne convient pas. En conséquence, ma question est: est-ce que le Conseil administratif peut nous garantir qu'en ce qui concerne la prochaine désignation des administrateurs de l'Hospice général, la compétence naturelle au Conseil municipal lui sera restituée?

M. Manuel Tornare, maire. Je vais me renseigner et je peux vous assurer que le Conseil administratif acceptera que ce soit quelqu'un du Conseil municipal qui représente la Ville au sein du conseil d'administration de l'Hospice général.

M. René Grand (S). Ma question s'adresse à M. le maire. En me promenant en dessous de la campagne Masset, par le petit sentier qui borde le Rhône, depuis le pont de la Jonction jusqu'au pont Butin, j'ai vu que de nombreux arbres avaient

été abattus. Est-ce que l'on pourrait avoir des renseignements sur ce qui se passe à cet endroit-là? Je sais bien qu'il y a eu une motion, la M-196, dont j'étais l'un des auteurs, qui demandait l'aménagement d'un sentier à cet endroit-là. Est-ce que ce qui se passe à cet endroit est en relation avec les mesures demandées par cette motion? En tout cas, je serais très heureux d'obtenir une réponse. C'était ma première question.

Je pose tout de suite ma deuxième question qui a trait à l'Arlésienne des Plantaporrêts. Quand la patrouilleuse va-t-elle arriver? Merci.

M. Manuel Tornare, maire. Au sujet du sentier au bord du Rhône, il est vrai que le Service des espaces verts et de l'environnement a dû procéder à l'élagage d'un certain nombre d'arbres qui représentaient un danger à la suite des différentes tempêtes et des pluies de l'été passé, mais je vous donnerai des informations complémentaires.

En ce qui concerne la patrouilleuse des Plantaporrêts, j'ai signé son engagement il y a environ quinze jours. Je ne sais pas pourquoi elle n'a pas encore commencé son activité, mais je vais me renseigner.

M. Daniel Künzi (AdG/SI). Ma question s'adresse en particulier à M. Ferrazino. Le parc Daniel-Baud-Bovy a été éventré pendant quelques mois et, soudain, à la surprise générale des habitants qui étaient bien au courant des constructions qui devaient se faire, vu qu'il y avait eu un concours, des plans, etc., ont jailli de charmantes barres de fer et un escalier au milieu du parc. Alors, est-ce que la Ville en a été informée et est-ce que des compensations ont été obtenues de la part de l'armée, vu que ce sont des installations qui ont été aménagées pour celle-ci?

Ma deuxième question est d'ordre plus particulier et s'adresse plus spécialement au conseiller administratif qui s'occupe de la sécurité, qui n'est pas là, mais je pense qu'elle est suffisamment grave pour que le maire puisse y répondre.

Samedi dernier, le parc des Bastions avait un petit parfum nauséabond de place Tien'an Men. En effet, trois militants du Groupe pour une Suisse sans armée ont été interpellés et expulsés de ce parc alors qu'ils diffusaient de la documentation relative à notre proposition d'un service civil pour la paix, etc. Bref, ils ne faisaient pas plus de mal que ceux qui, durant tout l'été et tout l'automne, militaient pour ou contre un nouveau Musée d'ethnographie.

J'aimerais savoir, en particulier, en ces temps bénis où fleurit l'idée de «Genève, un lieu pour la paix», en vertu de quelles dispositions légales on parvient à expulser d'un parc public des gens qui manifestent ou qui distribuent simplement de la documentation relative à une votation. Deuxièmement, quelles sont

les conséquences de l'interpellation pour ces trois militants et concernant les gardes qui les ont interpellés, est-ce qu'il n'y a pas eu un abus de pouvoir à leur égard? Merci.

Le président. En ce qui concerne votre première question, le Conseil administratif vous répondra ultérieurement et, pour la deuxième, la parole est à M. le maire.

M. Manuel Tornare, maire. Monsieur Künzi, je vous remercie de votre question, mais j'aimerais savoir si c'est la police cantonale qui est intervenue...

M. Daniel Künzi. Non, les gardes municipaux.

M. Manuel Tornare, maire. Les gardes municipaux! Je vais me renseigner auprès de mon collègue André Hediger, conseiller administratif, membre de l'Alliance de gauche.

M^{me} Monique Guignard (AdG/TP). Ma question a trait à un terrain juxtaposé à l'entrée du parking souterrain du centre commercial de Planète Charmilles, à l'avenue d'Aire. Il comportait une fosse d'environ 6 mètres de profondeur qui devait servir à l'extension d'une future canalisation d'eau. Elle avait été recouverte de planches, de bois, de terre. Avec le temps, des arbustes y ont même poussé. Le terrain n'était pas clôturé. Au mois d'octobre, avec le temps et l'humidité, les planches ont pourri, une partie du terrain s'est effondrée dans la fosse remplie d'eau. Par chance, après un contrôle effectué par le Service d'incendie et de secours, personne ne se trouvait à cet emplacement lors de l'affaissement du terrain. Ma question consiste à savoir à qui appartient ce terrain. Qui est responsable d'une telle négligence et quelles sont les sanctions qui ont été prises par rapport à une erreur aussi criminelle?

Le président. Le Conseil administratif vous répondra ultérieurement.

M. Roger Deneys (S). J'ai deux questions, la première s'adresse à M. Vaisade. Je ne vais pas lui parler du nouveau Musée d'ethnographie, mais des chaînes devant le Grütli.

Je suis intervenu à plusieurs reprises pour évoquer ce problème de chaînes qui sont censées fermer l'accès à la terrasse devant le Grütli. Manifestement, après quelques interventions, cela va mieux; la chaîne est remise le soir et plus personne n'y parque son véhicule. Mais, une fois de plus, le temps passant, les bonnes vieilles habitudes reprennent le dessus et cela devient un parking supplémentaire. Systématiquement, cette place devant le Grütli est utilisée comme parking. Je ne sais pas si ce sont les véhicules des exploitants du bistrot qui sont parqués là, car cela a l'air d'être tous les soirs les mêmes voitures. En plus, quand il y a des représentations au Grand Théâtre ou au Victoria Hall, cela devient un parking généralisé, évidemment.

J'aimerais savoir s'il ne serait pas judicieux d'installer une borne à la place de la chaîne, dans la mesure où cela évite aux personnes incapables de refermer une chaîne derrière eux, d'empêcher le passage. Cela est ma première question.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. J'ai constaté, tout comme vous, qu'effectivement cette place est utilisée comme parking. Vous avez vu une fréquentation particulière lorsqu'il y a des spectacles au Victoria hall ou au Grand Théâtre. Je suis d'accord avec vous sur cet état de fait.

Je crois que cette affaire est ingérable, ou alors il faudrait supprimer les chaînes, mais cela est impossible à cause des activités qui se déroulent en ce lieu. Nous sommes en pleine contradiction: nous voulons une place dégagée de voitures, mais nous n'y arrivons pas. Maintenant, est-ce qu'une borne rétractable à cet endroit serait judicieuse? Je pense qu'on pourra en parler avec M. Ferrazino et voir si on peut utiliser ce procédé à cet endroit. Des bornes rétractables ont été installées à différents endroits de la ville. Nous examinerons si nous pouvons aussi en poser une à cet endroit.

M. Roger Deneys (S). Ma deuxième question s'adresse à M. Ferrazino. J'avais posé une question au mois de juin au sujet de l'avenir du quartier de Saint-Gervais, notamment sur le déplacement des trémies d'accès du parking à la place Grenus. Vous m'aviez répondu à l'époque, Monsieur Ferrazino, qu'une proposition allait nous être présentée très prochainement. Six mois se sont écoulés, je n'ai toujours rien vu venir et j'aimerais savoir où nous en sommes.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Nous sommes à bout touchant, Monsieur Deneys. Je vais vous donner la raison pour laquelle nous ne nous

sommes pas précipités pour présenter une proposition au Conseil municipal. Vous vous souvenez qu'il s'agit de proposer un crédit d'étude complémentaire à celui que vous avez initialement voté.

Dans le cadre de l'examen de cette proposition, il est apparu qu'il y avait en fait deux possibilités essentiellement de nature à retenir l'intérêt, par rapport à l'objectif recherché, c'est-à-dire soit une ouverture par la rue du Cendrier, soit de l'autre côté, du côté du Restaurant Chez Bouby.

Si nous étions partis sur les deux pistes pour le crédit d'étude complémentaire, il aurait été quasiment doublé. Nous avons voulu faire en sorte que ce crédit soit le moins élevé possible, raison pour laquelle nous avons demandé aux ingénieurs consultés de nous donner tous les éléments nous permettant de faire un choix prioritaire, quitte à ce que le Conseil municipal l'inverse, mais qu'au moins nous n'ayons pas les deux études à faire ensemble, car cela alourdirait fortement la facture. Par conséquent, je vous le répète, nous sommes à bout touchant, car nous aurons bientôt les moyens techniques nous permettant de saisir le Conseil municipal d'une demande de crédit chiffrée le plus précisément possible.

M^{me} Isabel Nerny (AdG/SI). Quand se décidera-t-on à installer des poubelles sur la place Saint-Pierre, où beaucoup de touristes et promeneurs s'arrêtent et pique-niquent sur place? Dans le temps, il y avait des poubelles de forme identique aux lampes de la Vieille-Ville, installées par feu M. Ketterer, mais, visible-ment, elles posaient des problèmes et ont été éliminées sans être remplacées. Je remercie le magistrat de faire le nécessaire pour le retour du printemps.

En post-scriptum, pourrait-on, par la même occasion, changer et compléter les horribles poubelles, trop petites et constamment débordantes du centre-ville, depuis la Cité jusque à Rive? Je saurai gré au magistrat de faire diligence.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je vous répondrai rapidement, Madame Nerny, que c'est une question qui nous préoccupe également. Quand je dis nous, je veux dire la Délégation du Conseil administratif au mobilier urbain, composée de mes collègues Manuel Tornare, André Hediger et moi-même.

Vous savez, parce que nous vous l'avons déjà dit, que nous examinons actuellement, au niveau du mobilier urbain, l'aspect des bancs ainsi que celui des abribus. Nous avons également le souci de répondre, dans le cadre des aménagements des rues résidentielles que nous proposons, au besoin d'un nouveau mobilier

urbain pour Genève, qui est beaucoup moins nouveau pour Lausanne et d'autres villes, qui est celui des bacs à arbres. Une fois que nous aurons réglé ces éléments, nous nous attellerons à la problématique des poubelles.

Je peux vous dire, Madame Nerny, que, dans l'état actuel de nos réflexions, nous nous sommes dit qu'avant de trouver un type de poubelles qui soient adaptables en tout lieu, y compris dans des lieux sensibles comme celui de la cathédrale, nous préférerions nous abstenir plutôt que d'installer les poubelles que nous connaissons aujourd'hui. Ce n'est pas pour autant que nous renonçons à la réflexion et nous viendrons présenter un projet – je ne donne pas de délai, Monsieur Deneys – au Conseil municipal dans le cadre de cette problématique.

Le président. Cette dernière intervention clôt le chapitre des questions orales. Nous reprendrons ce soir à 20 h 30 avec la fin des plans localisés de quartier, c'est-à-dire les rapports PR-136 A et PR-162 A, qui, semble-t-il, pourraient être traités très rapidement, mais vous êtes juges de la longueur des débats; ensuite, nous entamerons les troisièmes débats sur les rapports M-153 A et M-185 A, et, enfin, nous discuterons des urgences.

Je vous souhaite un bon appétit et je lève cette séance. La reprise se fera à 20 h 30.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3282
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3282
3. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 29128-233, valant pour partie plan de site et situé entre l'avenue Eugène-Pittard, le chemin des Glycines et les falaises de l'Arve (PR-153 A)	3283
4. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 29104-275, valant pour partie plan de site et situé entre la route de Florissant, le chemin du Pré-de-l'Ours, l'avenue Eugène-Pittard et l'avenue Giovanni-Gambini (PR-154 A)	3314
– Motion: «Suspension du délai légal pour le préavis concernant la proposition PR-154» (M-251).....	3325
5. Propositions des conseillers municipaux	3327
6. Interpellations	3328
7. Questions	3328

La mémorialiste:
Marguerite Conus